

# TRACER SON ITINÉRAIRE VERS LA RÉUSSITE



PROGRAMME DE PLANIFICATION D'APPRENTISSAGE,  
DE CARRIÈRE ET DE VIE POUR LES ÉCOLES DE L'ONTARIO

*POLITIQUE ET  
PROGRAMME DE  
LA MATERNELLE  
À LA 12<sup>e</sup> ANNÉE*

2 0 1 3

accompagner chaque enfant  
appuyer chaque élève

 Ontario

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitut en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

# Table des matières

---

<b>Préface</b> .....	3
<b>1. Planification de carrière au XXI<sup>e</sup> siècle</b> .....	6
<b>2. Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour soutenir la réussite des élèves</b> .....	8
2.1 Vision .....	8
2.2 Objectifs du programme .....	8
2.3 Convictions et principes directeurs .....	8
2.3.1 Convictions de la réussite des élèves.....	9
2.3.2 Importance d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie .....	9
2.4 Approche culturelle de l'enseignement dans les écoles de langue française.....	10
<b>3. Composantes et processus du programme</b> .....	11
3.1 Organisation du programme : <i>Les quoi, où et comment</i> de l'apprentissage .....	11
3.2 Cadre pour un processus de questionnement en quatre étapes.....	12
3.2.1 Application du cadre de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année .....	14
3.3 Connaissances et compétences dans les quatre domaines d'apprentissage.....	15
3.4 Collecte des preuves d'apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie .....	16
3.4.1 Portfolio de cheminement de la maternelle à la 6 <sup>e</sup> année .....	18
3.4.2 Plan d'itinéraire d'études de la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année.....	19
3.4.3 Suivi de l'évolution des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.....	21
<b>4. Planification des transitions</b> .....	22
4.1 Planification de la transition de l'élémentaire au secondaire .....	22
4.2 Planification de la transition du secondaire au postsecondaire .....	24
4.3 Planification des transitions des élèves ayant des besoins particuliers.....	25

*An equivalent publication is available in English under the title: Creating Pathways to Success: An Education and Career/Life Planning Program for Ontario Schools – Policy and Program Requirements, Kindergarten to Grade 12, 2013.*

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au <http://www.ontario.ca/edu>.

<b>5. Soutien de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie : le où de l'apprentissage</b>	27
5.1 <b>Planification d'apprentissage, de carrière et de vie grâce à des activités et des programmes en lien avec le curriculum</b>	28
5.1.1 Possibilités d'apprentissage grâce au curriculum de l'Ontario de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	28
5.1.2 Cours d'orientation et formation au cheminement de carrière	31
5.1.3 Activités d'exploration d'apprentissage, de carrière et de vie	31
5.1.4 Apprentissage par l'expérience	32
5.1.5 Programmes d'éducation coopérative	33
5.1.6 Programmes axés sur un itinéraire	33
5.2 <b>Activités de planification d'apprentissage, de carrière et de vie à l'échelle de l'école</b>	34
5.2.1 Activités parascolaires et possibilités de leadership	35
5.3 <b>Planification d'apprentissage, de carrière et de vie au moyen d'activités dans la communauté</b>	35
5.3.1 Participation dans la communauté	35
5.3.2 Bénévolat	36
5.3.3 Emplois à temps partiel	36
<b>6. Élaboration, mise en œuvre et évaluation du programme</b>	37
6.1 <b>Processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation</b>	37
6.2 <b>Comité consultatif</b>	39
6.3 <b>Engagement des parents</b>	40
6.4 <b>Engagement des élèves</b>	41
6.5 <b>Évaluation de l'efficacité du programme pour assurer la réussite des élèves</b>	42
<b>Bibliographie</b>	44

# Préface

---

**T** *Tracer son itinéraire vers la réussite*, avec la section 2.4 du document *Les écoles de l'Ontario : De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année – Politiques et programmes, 2011* (EO), remplace *Des choix qui mènent à l'action – Politique régissant le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1999*. La politique décrite dans le présent document se veut un complément aux politiques concernant l'orientation et la formation au cheminement de carrière décrites à la section 2.4 du document *Les écoles de l'Ontario* et dans les divers programmes-cadres du curriculum de l'Ontario pour les paliers élémentaire et secondaire.

Les écoles de l'Ontario vont commencer à mettre en œuvre en septembre 2013 la politique énoncée ici. La mise en œuvre complète débutera en septembre 2014.



*Tracer son itinéraire vers la réussite* décrit la nouvelle politique de planification de carrière pour les écoles de l'Ontario, qui englobe la mise en œuvre d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, un programme qui est conçu pour aider les élèves à réaliser leurs objectifs personnels et à devenir des citoyennes et citoyens compétents qui réussissent et qui contribuent à la société. Ce programme touche l'école dans son ensemble grâce à un enseignement en classe relié au curriculum et grâce à des programmes et à des activités plus diversifiés et plus élargis.

Pour promouvoir la réussite à l'école et dans la vie, il faut que les écoles de l'Ontario offrent des possibilités et des mesures de soutien à tous les élèves afin que ces derniers planifient leur itinéraire personnel tout au long de leurs études et réussissent leur transition vers leur première destination postsecondaire. Comme mentionné dans le document du ministère de l'Éducation intitulé *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française (M-12) – Pour appuyer l'amélioration des écoles et la réussite des élèves*<sup>1</sup>, les écoles qui adoptent la démarche des itinéraires d'études améliorent les perspectives de réussite de chaque élève en :

- aidant les élèves à définir leurs champs d'intérêt personnels, leurs points forts, leurs besoins et leurs aspirations, et en se servant de cette connaissance d'eux-mêmes pour éclairer les choix de programmes et d'apprentissage qu'ils font;

---

1. Le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie décrit ici est conforme aux processus actuels de planification de l'amélioration des conseils et des écoles, et soutient ces processus. Le programme respecte la composante 5, Programmes et itinéraires d'études du *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française*, outil d'autoévaluation actuellement utilisé par les écoles et les conseils scolaires pour promouvoir l'amélioration des écoles et la réussite des élèves (voir la section 6.5 du présent document).



- offrant des possibilités d'apprentissage, des cours et des programmes diversifiés et attrayants, à la fois en classe et hors de la classe, qui répondent aux champs d'intérêt, aux points forts, aux besoins et aux aspirations des élèves, et qui respectent toutes les destinations postsecondaires – formation en apprentissage, collège, intégration communautaire, université et marché du travail.

Le programme est une réussite lorsque toute la communauté scolaire en a pris connaissance et qu'elle est mobilisée et engagée. Au sein de l'école, tous les intervenants partagent donc la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce programme. Dans les écoles secondaires, les conseillères et conseillers en orientation jouent un rôle stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme qui fait partie de la prestation du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de ces écoles.

*Les écoles de l'Ontario* décrit les trois domaines qui composent le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de l'Ontario, comme suit :

- **cheminement personnel** – acquisition des habitudes et des habiletés nécessaires à l'apprentissage;
- **cheminement interpersonnel** – acquisition des connaissances et des habiletés nécessaires pour s'entendre avec les autres;
- **cheminement professionnel** – acquisition des connaissances et des habiletés nécessaires pour fixer ses propres objectifs à court et à long termes et pour planifier son avenir.

*Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario – Politique et programme de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* est conçu pour appuyer ces trois domaines dans la mesure où ils se rapportent à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie<sup>2</sup>. Le cadre de planification présenté ici est axé sur la découverte de soi et la connaissance qu'ont les élèves d'eux-mêmes, et sur l'utilisation créative de cette connaissance par les élèves dans l'exploration des possibilités et dans la planification d'itinéraires d'apprentissage, de carrière et de vie. Le cadre de planification d'apprentissage, de carrière et de vie fournit l'occasion de se concentrer sur l'excellent travail déjà

---

2. *Des choix qui mènent à l'action – Politique régissant le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1999* était le seul document de politique ministérielle qui englobait les trois domaines. Maintenant, les deux premiers domaines – cheminement personnel et cheminement interpersonnel – sont intégrés aux habiletés d'apprentissage et aux habitudes de travail décrites dans *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1<sup>re</sup> – 12<sup>e</sup> année, 2010*. Pour chaque habileté d'apprentissage et chaque habitude de travail, on trouve des exemples de comportements observables dans *Faire croître le succès* qui peuvent aider le personnel enseignant à effectuer un enseignement et une évaluation en lien avec les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail. Le soutien aux élèves pour leur cheminement dans ces deux domaines se fait dans le cadre de l'enseignement en classe et au moyen de counselling individuel ou en petits groupes (voir le chapitre 5 de *Faire croître le succès*).



entamé grâce aux programmes d'orientation et de formation au cheminement de carrière et de faciliter la reconnaissance de l'apprentissage des élèves qui est acquis grâce à ces programmes.

### ***Organisation de Tracer son itinéraire vers la réussite***

Ce document comporte une description des exigences de la politique et de la mise en œuvre du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans les chapitres 2 et 3.

Le chapitre 4 aborde la planification de la transition, un axe naturel et essentiel de la planification d'itinéraires.

Le chapitre 5 décrit les contextes d'apprentissage dans le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie – depuis les activités et les programmes liés au curriculum, en passant par les activités et les programmes à l'échelle de l'école, jusqu'aux activités dans lesquelles les élèves participent au sein de leur communauté.

Le chapitre 6 décrit les éléments à prendre en considération pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

Les éléments de la politique dont il est question dans ce document sont repris dans une liste sommaire à la fin des chapitres pertinents.



Vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les principales théories sur le cheminement de carrière indiquaient que toute personne ayant accès à de bons renseignements et à des conseils pouvait acquérir par elle-même les compétences nécessaires pour planifier efficacement sa carrière (Krumboltz et Worthington, 1999). Plus récemment, les recherches ont montré que pour pouvoir prendre des décisions judicieuses relativement à sa carrière, une personne a aussi besoin d'avoir des outils pour traiter l'information (Dietsche, 2010). Depuis toujours, les programmes relatifs au cheminement de carrière s'appuient sur une autre hypothèse : seuls certains élèves ont besoin d'aide et ces élèves demandent de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. *En réalité, les difficultés auxquelles font face les élèves du XXI<sup>e</sup> siècle et les possibilités qui leur sont offertes sont entièrement différentes de celles des générations précédentes et tous les élèves d'aujourd'hui doivent disposer de connaissances et de compétences particulières en planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les aider à faire des choix judicieux tout au long de leur vie.*

Le terme *carrière* revêt plusieurs significations. Il peut strictement faire référence aux antécédents professionnels d'une personne dans un domaine particulier ou, au sens plus large, à la somme des expériences d'une personne dans diverses fonctions tout au long de sa vie. Dans ce dernier cas, la carrière englobe le travail, l'apprentissage, l'engagement communautaire et les relations avec la famille et les amis. *Tracer son itinéraire vers la réussite* met l'accent sur la seconde signification et la rend plus explicite avec le terme « de carrière et de vie ». Les activités en lien avec les points forts et les champs d'intérêt personnels dans un contexte d'apprentissage ou dans le cadre d'un travail bénévole ou rémunéré font partie de la carrière d'une personne et sont pertinentes à tous les âges et à toutes les étapes de la vie. L'expression « planification d'apprentissage, de carrière et de vie » fait référence à un processus qui aide à élaborer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'apprentissage, de carrière et de vie.

*Tracer son itinéraire vers la réussite* répond aux réalités d'un monde complexe qui évolue rapidement. On y entend que la planification d'apprentissage, de carrière et de vie constitue maintenant un processus de toute une vie qui exige de toutes les



apprenantes et de tous les apprenants souplesse et adaptation aux changements, aussi bien en soi-même que dans le monde environnant. Ce document de politique reconnaît le besoin de mettre surtout l'accent sur le fait d'aider tous les élèves à acquérir les connaissances et les compétences dans ce domaine dès le plus jeune âge, puis tout au long de leurs études.

Le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de l'Ontario a été conçu pour que tous les élèves acquièrent la capacité d'atteindre leurs objectifs aussi bien sur le plan professionnel que personnel, réussissent leurs transitions tout au long de leur vie et contribuent de façon positive à leur communauté. En outre, une approche ciblée de la planification aidera les élèves à choisir les cours et les programmes dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires en quatre ans et pour se diriger vers leur première destination postsecondaire.

Les recherches actuelles recensent d'importants résultats positifs lorsque des programmes bien définis de planification d'apprentissage, de carrière et de vie sont mis en œuvre dans un système d'éducation. On observe une amélioration dans des domaines comme l'engagement des élèves, l'atteinte d'objectifs personnels et le développement de l'indépendance et de la résilience (Lent, Hackett et Brown, 1999). Bien qu'il n'existe aucun modèle universel de programme réussi de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, il existe un consensus sur les principes et les concepts fondamentaux, les objectifs d'apprentissage précis et le besoin d'un engagement solide pour un programme qui répond aux champs d'intérêt, aux points forts, aux besoins et aux aspirations de tous les élèves.

*Tracer son itinéraire vers la réussite* place les élèves au cœur de leur propre apprentissage et les perçoit comme les architectes de leur vie. On encourage les élèves à se découvrir eux-mêmes, à explorer les possibilités, à poursuivre leurs passions et à tracer leur itinéraire personnel vers la réussite. On les invite à exprimer leurs points de vue chacun à leur manière et à garder à l'esprit ce qu'ils découvrent sur eux-mêmes et sur leurs champs d'intérêt, ainsi que leurs passions et leurs possibilités au fil du temps. *Lorsque les élèves ont la capacité de concevoir et de planifier leur vie, ils se mobilisent, ils se réalisent et ils mettent en pratique leur apprentissage dans la vie de tous les jours. Dans un milieu qui encourage un tel apprentissage, les élèves deviennent confiants en sachant que les programmes scolaires sont créés en fonction d'eux, que le monde en dehors de l'école a quelque chose à leur offrir et qu'ils ont quelque chose à offrir au monde.*

C'est à tout le milieu scolaire (personnel enseignant, administrateurs, élèves et parents<sup>3</sup>), ainsi qu'à la communauté élargie que revient la responsabilité de soutenir les élèves dans cet apprentissage. Un programme complet et continu – axé sur le fait de guider le développement des élèves et pas seulement de transmettre des informations – peut être transformateur.

---

3. Dans le présent document, le terme *parents* désigne un père, une mère, un tuteur ou une tutrice.



# 2

## Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour soutenir la réussite des élèves

### 2.1 Vision

Dans la vision sur laquelle est axée *Tracer son itinéraire vers la réussite*, tous les élèves sauront clairement à la fin de leurs études secondaires dans quelle voie s'engager – formation en apprentissage, collège, intégration communautaire, université, marché du travail – et le feront avec la confiance nécessaire pour mettre en œuvre, revoir et adapter leurs objectifs tout au long de leur vie et selon les changements de la société. Dans cette vision, les élèves sont les architectes de leur propre vie.

### 2.2 Objectifs du programme

Les objectifs du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie sont les suivants :

- s'assurer que les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie grâce à la mise en pratique d'un processus de questionnement en quatre étapes;
- offrir en classe et à l'échelle de l'école des possibilités d'apprentissage à cet égard;
- faire participer les parents et la communauté dans son ensemble, y compris la communauté francophone, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme afin d'appuyer l'apprentissage des élèves.

Pour atteindre ces objectifs, chaque école élémentaire et secondaire, sous la supervision de la direction d'école et avec l'appui du personnel scolaire clé et des élèves, développera, documentera, mettra en œuvre et évaluera un programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie élaboré à partir de la politique énoncée dans *Tracer son itinéraire vers la réussite*.

### 2.3 Convictions et principes directeurs

Les convictions et les principes suivants soutiennent le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie décrit dans le présent document.



### 2.3.1 Convictions de la réussite des élèves

La perception qu'ont les élèves d'eux-mêmes et de leurs possibilités, et ce que leurs camarades et les adultes qui les entourent pensent d'eux influent considérablement sur les choix des élèves et sur leur capacité d'atteindre leurs objectifs. La politique du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie se base sur trois convictions fondamentales.

- Tous les élèves peuvent réussir.
- La réussite peut prendre plusieurs formes.
- De nombreux itinéraires mènent à la réussite.

### 2.3.2 Importance d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie

Dans *Tracer son itinéraire vers la réussite*, l'expression « complet et continu » décrit le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie envisagé pour toutes les écoles de l'Ontario financées par les fonds publics. *Un tel programme crée un engagement en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie au sein de l'école, qui appuie l'atteinte des objectifs du programme.*

#### Un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie est :

- **fondé sur les connaissances et les compétences** – Les activités d'apprentissage en lien avec le programme sont axées sur l'aide aux élèves pour acquérir les connaissances et les compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie.
- **fondé sur le questionnement** – L'apprentissage en lien avec le programme est organisé autour des quatre questions du processus de questionnement de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie (Qui suis-je? Quelles sont mes possibilités? Qu'est-ce que je veux devenir? Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?) (voir le chapitre 3).
- **approprié au développement de l'enfant** – Les activités d'enseignement et d'apprentissage conviennent aux champs d'intérêt, aux points forts, aux besoins et aux aspirations des élèves à chaque étape de leur développement.
- **holistique** – Le programme préconise le développement holistique de l'élève, c'est-à-dire le développement de l'élève dans sa totalité et reconnaît que, pour chaque élève, la réussite est influencée par de nombreux facteurs (p. ex., cognitif, émotionnel, social, physique).
- **transformateur** – Le programme permet d'aller au-delà de la transmission d'informations et de se concentrer à aider les élèves à grandir et à réaliser leur plein potentiel.
- **inclusif** – Le programme est conçu pour mobiliser tous les élèves, conformément aux principes de la conception universelle de l'apprentissage<sup>4</sup>.

4. Les principes de la conception universelle de l'apprentissage et de la différenciation pédagogique sont abordés dans les documents de politique du curriculum de l'Ontario pour toutes les matières et disciplines (voir la section *Considérations concernant la planification du programme*) et dans *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, version provisoire, 2011*.



- **différencié** – Les activités d’enseignement et d’apprentissage sont personnalisées pour répondre aux besoins particuliers des élèves en matière d’apprentissage et de motivation<sup>5</sup>.
- **offert de différentes façons** – Le programme peut être offert selon toute une gamme de façons dans le cadre d’activités et de programmes liés au curriculum, d’activités à l’échelle de l’école et d’activités dans la communauté (voir le chapitre 5).
- **profondément intégré** – Les intervenants scolaires et communautaires travaillent en collaboration afin d’intégrer la planification d’apprentissage, de carrière et de vie dans toutes les matières, les cours et les activités d’apprentissage quotidiennes.
- **basé sur une approche globale** – Le personnel scolaire, les élèves, les parents et la communauté participent à la conception, la mise en œuvre et l’évaluation du programme.
- **bien documenté** – Les informations sur le programme sont communiquées de façon continue et par écrit, aux parents et aux autres intervenants (voir le chapitre 6).
- **imputable** – Les objectifs du programme sont compris dans les plans d’amélioration des conseils scolaires<sup>6</sup> et des écoles (p. ex., le plan d’amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves [PAC], le plan d’amélioration des écoles pour le rendement des élèves [PAE]), et sont liés au Cadre d’efficacité des écoles.

## 2.4 Approche culturelle de l’enseignement dans les écoles de langue française

L’approche culturelle de l’enseignement vise essentiellement à mettre l’élève en contact avec la culture francophone tout au long de ses études et lui permettre d’y participer activement et pleinement. Elle s’inscrit donc au cœur du programme de planification d’apprentissage, de carrière et de vie qui a pour but d’amener l’élève à mieux se connaître et à découvrir et explorer ses possibilités. À ce titre, l’approche culturelle de l’enseignement contribue au cheminement de l’élève sur le plan personnel, interpersonnel et professionnel, et il incombe à l’enseignante ou enseignant de proposer des référents de la culture francophone d’ici et d’ailleurs comme objets d’études pour soutenir les apprentissages prescrits et accompagner l’élève dans son cheminement.

Le programme de planification d’apprentissage, de carrière et de vie se prête très bien à l’appropriation de la culture francophone par l’élève et les possibilités de lui présenter des référents culturels signifiants sont très nombreuses. Ces référents, qui témoignent du potentiel d’imaginaire et de créativité des individus et des sociétés, peuvent être puisés autant dans l’actualité que dans le passé, proche ou lointain, qu’il s’agisse de personnages historiques, légendaires ou contemporains et de leurs exploits ou réalisations, d’œuvres littéraires ou artistiques, de découvertes scientifiques, d’innovations technologiques et de créations architecturales, vestimentaires, culinaires ou autres. Ils sont le reflet de la communauté francophone locale, provinciale ou territoriale, régionale, pancanadienne et mondiale.

5. Voir la note 4 ci-dessus.

6. Les termes *conseil scolaire* ou *conseil* désignent les conseils scolaires de district qui offrent des programmes pour les écoles élémentaires ou secondaires.



### 3.1 Organisation du programme : Les *quoi, où et comment* de l'apprentissage

L'apprentissage des élèves dans le cadre du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie se fait grâce à :

- diverses activités et programmes d'apprentissage adaptés au développement de l'enfant et en lien avec le curriculum (voir la section 5.1);
- des activités à l'échelle de l'école (voir la section 5.2);
- des activités dans la communauté (voir la section 5.3).

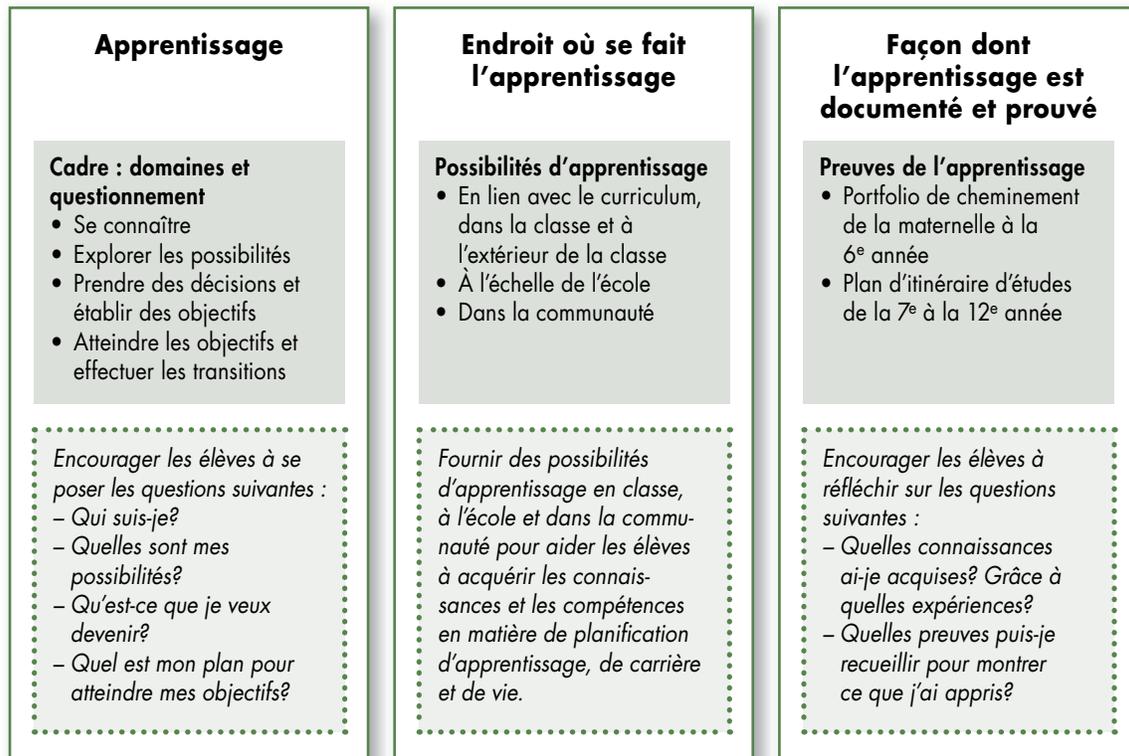
Les connaissances et les compétences que les élèves acquièrent grâce au programme sont organisées dans le cadre conceptuel qui comprend quatre domaines d'apprentissage (voir le tableau 1 de la section 3.3). Les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année réfléchissent à l'acquisition de leurs connaissances et de leurs compétences dans ces quatre domaines et en consignent les preuves dans le portfolio de cheminement (voir la section 3.4.1). De la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les élèves documentent les preuves de leur apprentissage dans un plan d'itinéraire d'études (voir la section 3.4.2).

La figure 1 donne un aperçu de l'apprentissage réalisé dans le cadre du programme, de l'endroit où se déroule cet apprentissage et de la façon dont sont rassemblées les preuves de l'apprentissage des élèves.





Figure 1 – Organisation du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie



### 3.2 Cadre pour un processus de questionnement en quatre étapes

*Tracer son itinéraire vers la réussite* donne un aperçu du cadre conceptuel fondé sur le questionnement et présente la politique et les processus qui permettent de guider les écoles dans l'élaboration d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le cadre du programme est un processus de questionnement en quatre étapes comportant chacune une question en lien avec les quatre domaines d'apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie – Se connaître, Explorer les possibilités, Prendre des décisions et établir des objectifs, Atteindre les objectifs et effectuer les transitions (voir la figure 2).

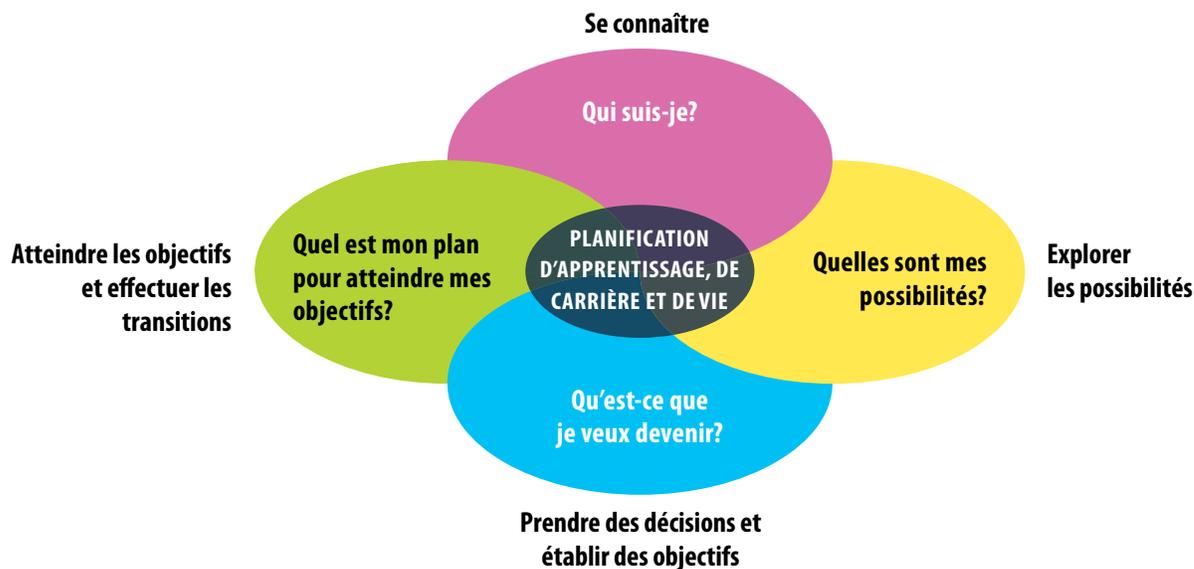
*Les quatre questions du cadre – Qui suis-je? Quelles sont mes possibilités? Qu'est-ce que je veux devenir? et Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs? – sont pertinentes à tout âge et à toute étape de développement; seuls changent le contexte et l'importance qu'on accorde à chaque question au fur et à mesure des progrès des élèves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.*

Le processus de planification d'apprentissage, de carrière et de vie est continu, et les élèves doivent régulièrement revenir à ces quatre questions, forts d'une plus grande connaissance d'eux-mêmes et de leurs possibilités ainsi que d'une compréhension croissante de la façon dont ils peuvent façonner leur avenir avec succès.



La section 3.3 fournit plus de détails sur les connaissances et les compétences que les élèves acquièrent grâce à la mise en application du cadre.

**Figure 2 – Schéma du cadre de planification d'apprentissage, de carrière et de vie : Processus de questionnement en quatre étapes**



Le cadre du programme offre un point de départ et un processus pour le développement continu du programme et l'apprentissage des élèves. Pour la réussite du programme, les élèves, les membres du personnel enseignant, y compris les conseillères et conseillers en orientation, les membres du personnel administratif, les parents et les partenaires communautaires doivent se familiariser avec le cadre. Le personnel enseignant devrait s'en servir lorsqu'il élabore des activités d'apprentissage et qu'il communique des informations à ce sujet aux élèves et aux autres personnes concernées. Le processus de questionnement ainsi que les connaissances et les compétences connexes doivent être enseignés de façon explicite avant que les élèves ne prennent l'habitude de s'en servir.

*Un objectif essentiel du programme vise à ce que les élèves sachent comment se servir du processus de questionnement et prennent l'habitude de l'employer pour qu'ils deviennent durant toute leur vie des planificateurs confiants, indépendants et efficaces en matière d'apprentissage, de carrière et de vie.*

Une application régulière du cadre à la fois dans le curriculum et tout au long des expériences scolaires des élèves aide ces derniers à voir les liens qui se tissent entre leur apprentissage à l'école et leur vie en dehors de l'école. Cette application crée une culture favorable à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie à l'intérieur de l'école.



### 3.2.1 Application du cadre de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

Le cadre est souple puisque l'accent peut être mis sur les différents domaines d'apprentissage aux différentes étapes de développement et d'activités utilisées. Par exemple, c'est de manière dynamique que les jeunes élèves en apprennent beaucoup sur eux-mêmes et explorent leur monde. À cette étape de développement, la question « Qui suis-je? » permet d'entrer naturellement dans le cycle de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les enseignantes et enseignants peuvent encourager les jeunes élèves à prendre conscience de ce qu'ils préfèrent faire, de ce qu'ils font le mieux et de ce qu'ils ressentent lorsqu'ils participent à différentes activités. Les enseignantes et enseignants peuvent poser des questions et orienter les élèves vers la possibilité d'explorer davantage leurs passions et leurs talents, et les amener ainsi au deuxième domaine pour répondre à la question « Quelles sont mes possibilités? ». Les activités qui mobilisent les jeunes élèves offrent d'innombrables possibilités pour le type de réflexion qui permet de démarrer le cycle de planification ancré dans la connaissance de soi.

On encourage les enfants de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année à « documenter » ce qu'ils découvrent – à propos d'eux-mêmes et de leurs possibilités – au moyen de dessins, de commentaires, de lettres à leurs parents ou à leurs pairs, ou de toute autre façon qu'ils pourraient choisir –, et à mettre cette documentation dans un portfolio de cheminement (voir la section 3.4.1).

À mesure que les élèves progressent dans leurs études, l'accent mis sur la planification change de façon plus officielle et passe aux troisième et quatrième domaines d'apprentissage, alors que les élèves abordent les questions « Qu'est-ce que je veux devenir? » et « Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs? ». Les élèves, qui ont maintenant l'habitude de reconnaître leurs préférences et d'explorer les possibilités pour y donner éventuellement suite, étudient vers où, dans le monde de l'enseignement, du travail, des loisirs et de la vie communautaire, ils peuvent se tourner pour mobiliser leurs champs d'intérêt, leurs compétences et leurs passions. De la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les élèves se servent des réflexions amassées dans leur portfolio pour alimenter leur plan d'itinéraire d'études, qui insiste particulièrement sur des transitions réussies entre l'école secondaire et la première destination postsecondaire.

L'acquisition des connaissances et des compétences en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dépend de nombreux facteurs. Ces facteurs changent en même temps que les élèves et en même temps qu'évoluent les contextes dans lesquels les élèves apprennent et vivent. Le cadre est conçu pour aider tous les élèves dans leur planification d'apprentissage, de carrière et de vie d'une façon adaptée à leur stade de développement et aux points forts, aux besoins et aux circonstances qui leur sont propres.



Bien que chaque élève soit unique, certaines étapes générales du développement sont communes à la majorité des élèves. Le document *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes, 2012* (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/brochure/stepStones.html>) explore le développement des jeunes au moyen de ces étapes dans quatre domaines interdépendants – cognitif, émotionnel, social et physique. Parce qu'ils reconnaissent que les champs d'intérêt, les points forts, les besoins et les aspirations des élèves évoluent tout au long de leurs études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les programmes efficaces de planification d'apprentissage, de carrière et de vie fournissent des possibilités d'apprentissage pertinentes, audacieuses et engageantes à chaque étape du développement. Un programme efficace reconnaît aussi la nature complexe et intégrée du développement humain, et aborde chaque élève dans sa totalité, c'est-à-dire de manière holistique. Un programme complet et continu offre des possibilités d'apprentissage de nombreuses façons à la fois en classe, dans le cadre d'activités à l'échelle de l'école et dans la communauté.

### 3.3 Connaissances et compétences dans les quatre domaines d'apprentissage

Grâce au programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année acquièrent les connaissances et les compétences dans les quatre domaines d'apprentissage – Se connaître, Explorer les possibilités, Prendre des décisions et établir des objectifs, et Atteindre les objectifs et effectuer les transitions. Le tableau suivant représente le cadre conceptuel du programme qui indique ce que les élèves sauront et seront en mesure de faire dans chaque domaine d'apprentissage.

**Tableau 1 – Cadre conceptuel : Connaissances et compétences dans les quatre domaines de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie**

Questionnement	Domaines d'apprentissage (connaissances et compétences)
Qui suis-je?	<p><b>Se connaître</b></p> <p>Pour répondre à la question « Qui suis-je? », l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• relève les caractéristiques qui lui sont propres (p. ex., champs d'intérêt, points forts, types d'intelligence, réalisations, valeurs et compétences, y compris les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail telles que présentées dans le bulletin scolaire de l'Ontario, compétences essentielles décrites dans le Passeport-compétences de l'Ontario);</li> <li>• détermine les facteurs (p. ex., culture francophone, dualité linguistique) qui l'ont formé et qui sont susceptibles de façonner qui il devient au fil du temps;</li> <li>• réfléchit à la façon dont ces caractéristiques influent sur ses pensées et ses actes, et comment ces derniers peuvent à leur tour avoir une incidence sur son développement à titre d'apprenante ou d'apprenant, son identité culturelle, ses relations et ses choix en matière d'apprentissage, de carrière et de vie.</li> </ul>

*suite...*



Questionnement	Domaines d'apprentissage (connaissances et compétences)
<p><b>Quelles sont mes possibilités?</b></p>	<p><b>Explorer les possibilités</b></p> <p>Pour répondre à la question « Quelles sont mes possibilités? », l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• explore le concept de « possibilité » et examine comment ses choix peuvent déboucher sur différents itinéraires, y compris sur ceux dans la communauté francophone;</li> <li>• accroît sa sensibilité aux possibilités scolaires et communautaires, y compris à celles en français (p. ex., loisirs, activités culturelles et sociales, leadership, bénévolat, emploi à temps partiel), et à comment ces programmes et ces activités lui permettent de développer ses compétences et ses relations;</li> <li>• explore divers domaines de travail, professions et carrières, y compris ceux qui demandent une connaissance du français, ainsi que se sensibilise aux effets possibles des tendances locales et mondiales (p. ex., démographiques, technologiques, économiques, sociales) sur les possibilités qui s'offrent à lui;</li> <li>• détermine la préparation nécessaire à diverses possibilités scolaires et communautaires, à diverses professions et à divers emplois en misant sur les possibilités en français (p. ex., acquérir de l'expérience, de l'éducation ou de la formation, développer les compétences nécessaires, notamment les compétences essentielles indiquées dans le Passeport-compétences de l'Ontario) et comment obtenir cette préparation.</li> </ul>
<p><b>Qu'est-ce que je veux devenir?</b></p>	<p><b>Prendre des décisions et établir des objectifs</b></p> <p>Pour répondre à la question « Qu'est-ce que je veux devenir? », l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• relève les exigences, les avantages (p. ex., bilinguisme) et les autres caractéristiques des diverses possibilités qu'il a explorées, et les examine pour savoir dans quelle mesure ils correspondent à ses propres caractéristiques;</li> <li>• utilise un processus de prise de décisions pour se fixer des objectifs personnels et interpersonnels ainsi que des objectifs en matière d'apprentissage, de carrière et de vie en fonction des liens qu'il constate et de son appartenance à la communauté francophone;</li> <li>• examine et révisé ses objectifs en fonction des changements qu'il reconnaît en lui et des possibilités qui se présentent, y compris celles en français.</li> </ul>
<p><b>Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?</b></p>	<p><b>Atteindre les objectifs et effectuer les transitions</b></p> <p>Pour répondre à la question « Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs? », l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• crée un plan qui précise de façon détaillée les étapes à suivre pour atteindre les objectifs fixés, y compris les objectifs liés aux compétences langagières;</li> <li>• détermine les ressources nécessaires pour mettre en œuvre son plan;</li> <li>• relève les défis et les obstacles qu'il est susceptible de rencontrer au cours de la mise en œuvre de son plan et identifie des solutions possibles.</li> </ul>

### 3.4 Collecte des preuves d'apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie

Les expériences vécues par les élèves lorsqu'ils préparent activement des réponses aux quatre questions clés du processus leur permettent de recueillir des informations sur eux-mêmes et sur leurs possibilités; de tenir compte des commentaires de leurs enseignantes et enseignants, parents et pairs; de prendre des décisions, d'établir des objectifs et d'élaborer un plan pour atteindre ces objectifs. À mesure que les élèves documentent leurs expériences et leurs apprentissages, y réfléchissent, discutent de ce qu'ils apprennent et évaluent leurs options pour les prochaines étapes, leurs



compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie augmentent. **Le portfolio de cheminement** de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année ainsi que **le plan d'itinéraire d'études** de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont été conçus pour ce processus d'apprentissage et permettent de le consigner. Les élèves rassemblent les preuves concernant les quatre domaines d'apprentissage dans toutes leurs matières ou leurs cours à l'école ainsi que dans les différents projets et activités à la maison et dans la communauté.

*Un processus doit être en place dans chaque école pour appuyer les élèves à documenter leur apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans un portfolio de cheminement ou un plan d'itinéraire d'études. Ce processus doit comprendre l'occasion pour les élèves d'analyser et de partager les preuves de leur apprentissage avec leurs enseignantes et enseignants et, si possible, leurs parents au moins deux fois par an.*

Le portfolio et le plan d'itinéraire d'études pourraient être informatifs lors de rencontres parents-enseignants traditionnelles et de rencontres parents-enseignants dirigées par l'élève et permettre aux élèves de partager leur apprentissage et d'y réfléchir. Le portfolio et le plan d'itinéraire d'études peuvent aussi aider les élèves à planifier les transitions clés (voir le chapitre 4).

Grâce au portfolio et au plan d'itinéraire d'études, les élèves peuvent aussi faire des commentaires utiles sur les types d'expériences et les activités scolaires qui leur sont le plus utiles pour acquérir les connaissances et les compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Ces commentaires peuvent être considérés comme une source des points de vue des élèves – la « voix des élèves » – en ce qui concerne l'efficacité du programme et devraient être pris en compte dans les évaluations du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de l'école (voir la section 6.5).

Les enseignantes et enseignants devraient se rappeler que le portfolio ou le plan d'itinéraire d'études d'un élève peut leur fournir des renseignements supplémentaires sur les points forts, les besoins, les champs d'intérêt et les aspirations de l'élève en matière d'apprentissage. Cette compréhension peut éclairer le travail de l'enseignante ou un enseignant dans sa préparation du profil de l'élève ou du profil de la classe, comme décrit dans *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, version provisoire, 2011* (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/LearningforAll2011Fr.pdf>).

**Remarque sur la protection de la vie privée** – La question de la confidentialité des informations qui sont échangées entre un membre du personnel enseignant, y compris une conseillère ou un conseiller en orientation et un élève est régie par plusieurs lois et par les codes de conduite professionnels. Les informations personnelles que collectent le personnel enseignant, y compris la conseillère ou le conseiller en orientation sont régies par la législation concernant l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.



Il faudrait préciser aux élèves que toutes les informations qu'ils fournissent à leurs enseignantes et enseignants et à leur conseillère ou conseiller en orientation restent confidentielles sauf dans les cas où la législation concernant l'accès à l'information ou toute autre législation exige du personnel scolaire ou lui permet de transmettre ces informations à certaines personnes. Le personnel enseignant, y compris les conseillères ou conseillers en orientation devraient se renseigner auprès de leur organisme professionnel et de leur conseil scolaire.

### 3.4.1 Portfolio de cheminement de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année

Le portfolio de cheminement contient les preuves de l'apprentissage d'un élève en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie (p. ex., documents, informations, réflexions personnelles). Il est compilé par l'élève, avec l'aide de l'enseignante ou enseignant, dans un format qui convient à l'âge de l'élève et qui peut être transférable d'une année scolaire à l'autre. Le portfolio peut être électronique. Les élèves peuvent se servir des quatre questions pour organiser leur portfolio et documenter leur apprentissage.

L'élève peut souhaiter partager régulièrement son portfolio ou des informations qui y sont contenues avec ses parents pour connaître leur avis et obtenir des commentaires qui appuieront sa planification des prochaines étapes pour l'apprentissage en classe, à l'école et dans la communauté. Comme déjà mentionné, il faut donner à l'élève la possibilité de réviser et de partager des preuves du développement de ses connaissances et de ses compétences au moins deux fois par an avec son enseignante ou enseignant et, si possible, avec ses parents. La révision à effectuer deux fois par an peut se faire de différentes façons au cours d'échanges lors d'entrevues ou de présentations individuelles, de rencontres parents-enseignants dirigées par l'élève ou, si l'élève le souhaite, de présentations ou de rencontres en petits groupes avec ou sans pairs. Il faudrait envisager de connecter ce processus de révision aux processus scolaires qui existent pour la révision des progrès de l'élève ainsi que ceux pour la planification.

Dans chaque domaine d'apprentissage, les élèves réfléchissent à ce qu'ils ont accompli durant l'activité d'apprentissage, ainsi qu'aux compétences et aux connaissances qu'ils ont utilisées et à la façon dont ils ont mis en pratique ou prévoient mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Les enseignantes et enseignants offrent aux élèves des occasions de recourir au processus de questionnement afin d'explorer les quatre domaines d'apprentissage, et ils les encouragent à consigner ce qu'ils ont appris dans leur portfolio de cheminement. Les enseignantes et enseignants doivent s'assurer que tous les élèves comprennent clairement la préparation du portfolio comme outil de réflexion et de planification. Les élèves devraient bien se rappeler que c'est à eux de résumer leurs réponses aux questions dans leur portfolio, et que le portfolio les aidera par la suite à planifier leur nouvel apprentissage en classe, à l'école et dans la communauté.



Le fait d'introduire, dès le début de leurs études, les élèves au processus pour construire leur portfolio les aide à réfléchir à leurs points forts et à leurs champs d'intérêt en tant qu'apprenantes et apprenants, à mesure qu'ils préparent leur transition d'une année scolaire à l'autre. Les conseils scolaires doivent s'assurer que des processus existent dans chaque école pour aider les élèves alors qu'ils passent de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, en résumant et en transférant les principaux apprentissages de leur portfolio de cheminement dans leur plan d'itinéraire d'études.

### 3.4.2 Plan d'itinéraire d'études de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

À partir de la 7<sup>e</sup> année et en se fondant sur leur portfolio de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, les élèves consignent leur apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans un plan d'itinéraire d'études en ligne<sup>7</sup>. Ce plan d'itinéraire d'études devient le principal outil de planification des élèves au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs études et qu'ils se préparent à leur première destination postsecondaire. L'évolution continue du plan d'itinéraire d'études fournit aux élèves un relevé utile des preuves d'apprentissage ainsi qu'un dossier des ressources, y compris les ressources offertes en français, qui peut les aider dans leur planification.

Il revient aux élèves d'établir et de tenir à jour leur plan d'itinéraire d'études. Cependant, le conseil scolaire doit veiller à ce que toutes les écoles ayant des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année disposent d'un plan d'itinéraire d'études en ligne et d'un processus bien défini pour aider les élèves à élaborer leur plan, à l'évaluer et à le réviser au moins deux fois par an.

Le plan d'itinéraire d'études permet aux élèves de consigner les preuves de leur questionnement continu et de leur cheminement dans les quatre domaines d'apprentissage. Pour chacun de ces domaines, les élèves consignent des informations et leurs réflexions sur ce qu'ils ont accompli au cours de différentes activités d'apprentissage, les connaissances et les compétences qu'ils ont utilisées, ce qu'ils ont appris et comment ils ont mis en pratique ou prévoient mettre en pratique ce qu'ils ont appris. En préparant leur plan d'itinéraire d'études, les élèves assument la responsabilité de leur apprentissage et de la planification de leur avenir. Les élèves deviennent plus conscients de leurs points forts et de leurs champs d'intérêt ainsi que des possibilités connexes d'apprentissage et de travail en misant sur les possibilités qui leur sont offertes en français. Le plan d'itinéraire d'études leur permet aussi, en collaboration avec leurs enseignantes et enseignants et leurs parents, de prendre des décisions, d'établir des objectifs, et d'élaborer et de mettre en œuvre les étapes nécessaires pour mener à bien leurs études élémentaires et secondaires, et de se diriger vers leur première destination postsecondaire.

---

7. De nombreux conseils scolaires utilisent actuellement le logiciel Career Cruising sous licence du Ministère, qui fournit un modèle de planification d'itinéraires qui répond aux exigences décrites dans le présent document. Le logiciel présente aussi des modèles de planification de transition. Les conseils scolaires sont libres d'acheter d'autres logiciels offerts sur le marché et qui présentent des modèles similaires.



Les élèves doivent avoir l'occasion de réviser, à partir de leur plan d'itinéraire d'études, les preuves de leur apprentissage en matière d'apprentissage, de carrière et de vie au moins deux fois par an avec une enseignante ou un enseignant, ou leur conseillère ou conseiller en orientation et, si possible, avec leurs parents (voir les sections 6.1 et 6.2). La révision à effectuer deux fois par an peut se faire de différentes façons au cours d'échanges lors d'entrevues ou de présentations individuelles, de rencontres parents-enseignants dirigées par l'élève ou, si l'élève le souhaite, de présentations ou de rencontres en petits groupes avec ou sans pairs. Grâce à ce processus de collaboration, les parents et le personnel enseignant prennent aussi connaissance des options que les élèves explorent, des défis auxquels ils font face et des possibilités d'apprentissage qu'ils ont repérées ainsi que des plans qu'ils ont commencé à préparer. Ce processus leur permet aussi d'aider activement les élèves et de proposer des possibilités d'apprentissage qui sont disponibles ou qui pourraient être disponibles pour l'élève.

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, le plan d'itinéraire d'études met l'accent sur la planification de la transition de l'élémentaire au secondaire et, de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, il met l'accent sur la planification de la transition vers la première destination postsecondaire de l'élève.

L'intégration d'une des deux révisions requises du plan d'itinéraire d'études au processus de choix de cours annuels est fortement conseillée pour les élèves de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année. Quant aux élèves de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les écoles sont tenues de faire aussi cette intégration au choix annuel de cours et, par conséquent, d'intégrer la révision à la planification de la transition de l'élève du secondaire à la première destination postsecondaire (voir la section 4.2). Le fait d'associer l'évaluation du plan d'itinéraire d'études au choix de cours aide les élèves à choisir des cours et des programmes en accord avec leurs objectifs en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. De manière générale, les écoles peuvent trouver plus efficace de coordonner les révisions du plan d'itinéraire d'études aux autres révisions des progrès des élèves et du processus de planification.

Les programmes de plan d'itinéraire d'études des élèves en ligne permettent aux écoles d'effectuer un suivi électronique de certaines exigences minimales, indiquées par le conseil, en matière d'activités que les élèves doivent consigner chaque année scolaire (p. ex., en 10<sup>e</sup> année, les élèves peuvent avoir à présenter deux destinations postsecondaires et à indiquer les cours préalables pour y accéder). De tels suivis aident à s'assurer que les élèves font ces activités fondamentales qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin dans les quatre domaines d'apprentissage en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Cela permet aussi aux écoles d'évaluer la mise en œuvre du programme (voir les sections 6.1 et 6.5).



Le plan d'itinéraire d'études sert à consigner l'apprentissage de l'élève et constitue une ressource efficace pour faciliter les rencontres avec les parents et les conférences dirigées par les élèves, puisque le plan illustre ce que les élèves ont fait et la direction qu'ils prennent. De plus, le plan d'itinéraire d'études aide les élèves à acquérir une compréhension plus complète du processus de questionnement de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie ainsi que de la valeur que ce processus présente pour eux dans le cadre de leur planification postsecondaire et tout au long de leur vie.

### 3.4.3 Suivi de l'évolution des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail

L'évolution des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, décrites dans *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1<sup>re</sup> – 12<sup>e</sup> année, 2010* et présentées dans le bulletin scolaire, constitue aussi un élément essentiel de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Avec le soutien de leurs enseignantes et enseignants, les élèves peuvent réfléchir à l'évolution de leurs habiletés d'apprentissage et de leurs habitudes de travail dans le domaine « Se connaître ». On devrait encourager les élèves à documenter leurs points de vue dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études.

#### Principales exigences du programme

- Les élèves réfléchissent et consignent les preuves d'apprentissage dans le portfolio de cheminement de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année et dans le plan d'itinéraire d'études de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Un processus doit être mis en place dans chaque école élémentaire afin d'aider les élèves à résumer les informations de leur portfolio de cheminement et à les transférer dans leur plan d'itinéraire d'études lors de la transition de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année.
- Un processus doit être mis en place dans chaque école afin d'aider les élèves à documenter leur apprentissage en matière d'apprentissage, de carrière et de vie dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études. Ce processus doit leur permettre de réviser et de partager les preuves de leur apprentissage d'études avec leurs enseignantes et enseignants, leur conseillère ou conseiller en orientation et, si possible, avec leurs parents au moins deux fois par an.
- De la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, une des deux révisions requises du plan d'itinéraire d'études doit être intégrée au processus de choix de cours annuel.



De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, à mesure que les élèves acquièrent leurs connaissances et leurs compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie, ils documentent leurs expériences et leurs apprentissages, y réfléchissent et évaluent leurs options pour les étapes suivantes. Soutenir les élèves dans ce processus les aide à effectuer une transition plus facile d'une année scolaire à l'autre alors qu'ils progressent dans leurs études élémentaires et secondaires.

De la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année – et même de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année dans certaines écoles de langue française – la planification d'apprentissage, de carrière et de vie comprend la préparation des principales transitions de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année (de l'élémentaire au secondaire), de la 10<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et du secondaire à la première destination postsecondaire.

#### 4.1 Planification de la transition de l'élémentaire au secondaire

La transition de l'élémentaire au secondaire est parmi les périodes les plus difficiles de l'adolescence. Cette transition est un processus complexe, caractérisé par une tension constante entre « être et devenir » (Tilleczek, 2010a). À cette étape de leur vie, les élèves luttent chaque jour pour forger leur identité au moyen d'interactions avec les amis, à l'école, à la maison et dans la communauté. Ils sont plongés dans une incertitude constante et ont donc besoin de se sentir en sécurité et d'éprouver un sentiment d'appartenance. Ils ont aussi besoin de suivre des cours qui correspondent à leurs points forts, à leurs champs d'intérêt et à leurs aspirations (Tilleczek, 2010b). Une planification efficace de la transition vers le secondaire commence en 7<sup>e</sup> année pour tous les élèves et se poursuit jusqu'à la 9<sup>e</sup> année et parfois au-delà. Il faut noter qu'au sein des conseils scolaires de langue française, la transition de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année est aussi parfois une étape charnière. Ne pas oublier qu'une transition sans heurt contribue à jeter des bases solides pour la réussite au secondaire et même au-delà.



Le portfolio de cheminement des élèves de 6<sup>e</sup> année et le plan d'itinéraire d'études des élèves de 8<sup>e</sup> année les aident à planifier ce dont ils ont besoin pour effectuer une transition réussie respectivement de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, puis de l'élémentaire au secondaire. Les élèves consignent les preuves de leurs recherches et de leurs réflexions dans les quatre domaines d'apprentissage, ce qui les aide à :

- définir leurs domaines d'intérêt pour des activités parascolaires et des possibilités de leadership;
- établir des objectifs pour leur service communautaire (qui peut commencer pendant l'été précédant la 9<sup>e</sup> année);
- choisir les cours du palier secondaire.

Les recherches des élèves peuvent inclure la collecte d'informations et de matériel pertinent dans le cadre d'activités comme des visites d'écoles secondaires, des présentations en classe faites par des élèves du secondaire ou par les conseillers et conseillers en orientation, ainsi que des possibilités de prendre de l'avance en vue de leurs études secondaires (voir la section 2.5.2.1, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011b).

Les écoles élémentaires et secondaires devraient travailler en collaboration pour élaborer des stratégies qui appuient la planification des élèves pour une transition réussie de l'élémentaire au secondaire. Tous les élèves ont besoin d'informations concernant :

- les exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- les types de cours offerts et la meilleure façon de concevoir leur programme scolaire personnel pour le secondaire en fonction de leurs champs d'intérêt, de leurs points forts, de leurs besoins et de leurs aspirations;
- les programmes spécialisés et les programmes offerts à l'échelle du conseil, les activités parascolaires et les programmes de soutien supplémentaires;
- les stratégies pour satisfaire à l'exigence du service communautaire;
- l'éventail complet des possibilités postsecondaires (formation en apprentissage, collège, intégration communautaire, université et marché du travail);
- le processus de planification d'apprentissage, de carrière et de vie et les stratégies pour une utilisation efficace des ressources en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Toutes les écoles secondaires sont tenues d'offrir des programmes d'accueil aux élèves et à leurs parents pour aider les élèves à faire une transition harmonieuse de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année (voir la section 2.4.1, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011b). Les programmes d'accueil devraient être conçus pour répondre aux besoins des élèves et des parents. Certains élèves ont besoin de plus de temps et de soutien pour réussir une transition harmonieuse. La section 3.2.1 du document *Les écoles de l'Ontario* suggère comment offrir un soutien supplémentaire aux élèves considérés à risque.



Dans le cas des élèves des écoles de langue française qui doivent changer d'établissement scolaire après la 6<sup>e</sup> année, les écoles où ils vont s'inscrire pour poursuivre leurs études devraient offrir un programme d'accueil semblable à celui décrit ci-dessus. Cette stratégie facilite la transition et appuie la rétention des élèves au sein du système scolaire de langue française.

## 4.2 Planification de la transition du secondaire au postsecondaire

À mesure que les élèves passent aux années scolaires supérieures, ils entrent dans une période de transition excitante et difficile qui demande une attention et un soutien particuliers. La planification de la transition du secondaire vers des projets postsecondaires doit faire partie de l'apprentissage de l'élève dans le cours d'exploration de carrière obligatoire de 10<sup>e</sup> année. Elle doit aussi faire partie du processus établi par l'école pour les choix de cours faits par les élèves, en consultation avec leurs parents, pour la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année.

Pour que tous les élèves soient préparés à réussir leur transition, le plan d'itinéraire d'études leur fait consigner dès la 10<sup>e</sup> année :

- leur premier objectif postsecondaire (p. ex., en ce qui a trait à l'éducation, à la formation, au milieu de travail, à l'intégration communautaire);
- leurs autres objectifs ou projets postsecondaires (p. ex., travail à temps partiel, bénévolat, loisirs, activités sociales);
- un plan détaillé pour terminer les cours et vivre les expériences requises pour atteindre ces objectifs;
- des stratégies qui permettent de soutenir le plan, de surmonter les obstacles et les défis, et d'avoir accès aux ressources et à l'aide nécessaires.

Le plan d'itinéraire d'études doit inclure des preuves des recherches de l'élève qui traitent des quatre domaines et appuient les choix, les plans et les stratégies de l'élève. Les preuves auront été recueillies selon différentes possibilités en lien avec le curriculum et des activités à l'échelle de l'école et de la communauté. Ces possibilités peuvent inclure par exemple des projets spéciaux; l'apprentissage par l'expérience; des présentations sur l'éducation postsecondaire et une formation donnée par des experts, des étudiants du postsecondaire et des représentants du marché du travail; et des entrevues d'information. Les écoles devraient fournir des possibilités et des ressources nombreuses et variées pour expliquer le processus de planification.

Pour que tous les élèves aient une transition harmonieuse vers leur première destination postsecondaire, les écoles doivent mettre en place un processus qui permet aux élèves :

- d'examiner leurs réalisations jusqu'à maintenant;
- d'examiner les renseignements sur les possibilités postsecondaires (formation en apprentissage, collège, intégration communautaire, université et marché du travail), y compris des renseignements sur l'obtention d'un soutien continu à la planification;



- de faire des recherches sur les informations et les stratégies pour une planification financière efficace;
- d'explorer les possibilités d'emploi et d'acquérir des compétences en recherche d'emploi et en conservation d'emploi;
- de participer à des possibilités d'exploration de carrière et d'apprentissage par l'expérience.

### 4.3 Planification des transitions des élèves ayant des besoins particuliers

Un plan de transition doit être préparé pour tous les élèves qui ont un plan d'enseignement individualisé (PEI), qu'ils aient ou non été identifiés comme étant en difficulté par un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), y compris pour tous les élèves identifiés comme étant surdoués<sup>8</sup>. Un conseil peut aussi décider de créer un plan de transition pour les élèves qui bénéficient de programmes d'enseignement et/ou de services à l'enfance en difficulté, mais qui n'ont pas de PEI et qui n'ont pas été identifiés comme étant surdoués.

Un plan de transition individualisé représentatif des points forts et des besoins d'un élève est une bonne base pour une transition réussie vers le prochain itinéraire approprié pour l'élève. Ces transitions peuvent inclure l'entrée à l'école, les transitions entre différentes activités et lieux ou d'une salle de classe à l'autre, les transitions d'une année scolaire à l'autre, le déménagement d'une école à une autre ou le passage d'un organisme externe à une école, la transition d'une école élémentaire à une école secondaire et la transition d'une école secondaire vers une destination postsecondaire. C'est à la direction d'école d'assurer la coordination et la préparation de tout plan de transition requis pour les élèves ayant des besoins particuliers. Dans le cas de la transition du secondaire vers le marché du travail, vers d'autres études et vers l'intégration communautaire, cela pourrait inclure de créer des dispositions pour aider les élèves à faire le lien avec des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes communautaires et le milieu du travail, le cas échéant.

Les portfolios de cheminement et les plans d'itinéraire d'études requis pour tous les élèves peuvent servir de source d'informations pour, par exemple, l'élaboration du plan d'enseignement individualisé et du plan de transition requis pour tous les élèves qui bénéficient des programmes et des services spéciaux.

Les exigences pour planifier les transitions des élèves qui ont des besoins particuliers sont fournies dans les règlements et les politiques suivantes :

- Règlement de l'Ontario 181/98, « Identification et placement des élèves en difficulté ». Le Règlement exige un plan pour la transition du secondaire vers une destination postsecondaire puisque cela fait partie du PEI pour les élèves de 14 ans et plus.

8. Voir la note Politique/Programmes n° 156, « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation », 1<sup>er</sup> février 2013.



- Note Politique/Programmes n° 156, « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation », 1<sup>er</sup> février 2013.
- Note Politique/Programmes n° 140, « Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) », 17 mai 2007.
- « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle », note de service du 28 janvier 2013 du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère de l'Éducation.

### Principales exigences du programme

- Les élèves de 8<sup>e</sup> année consignent les preuves de leurs recherches et de leurs réflexions dans les quatre domaines d'apprentissage pour les aider à : choisir leurs cours du palier secondaire, établir des objectifs pour le service communautaire (qui peut commencer pendant l'été précédant la 9<sup>e</sup> année) et définir leurs champs d'intérêt pour des activités parascolaires et des possibilités de leadership.
- La planification de la transition du secondaire vers des projets postsecondaires doit faire partie de l'apprentissage de l'élève dans le cours d'exploration de carrière obligatoire de la 10<sup>e</sup> année. Elle doit aussi faire partie du processus établi par l'école pour les choix de cours faits par les élèves, en consultation avec leurs parents, pour la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année.
- Pour s'assurer que tous les élèves sont préparés à réussir leur transition vers leur première destination postsecondaire, les élèves doivent, dès la 10<sup>e</sup> année, consigner : leur première destination postsecondaire, d'autres objectifs ou plans postsecondaires, un plan détaillé pour atteindre ces objectifs, des stratégies pour cette planification et des preuves des recherches menées dans les quatre domaines d'apprentissage en faveur des choix, des plans et des stratégies des élèves.
- Les écoles sont tenues de mettre en place un processus qui permet aux élèves de mettre leurs réalisations à jour, de réviser les informations sur les possibilités d'études postsecondaires, d'effectuer des recherches sur les informations et les stratégies pour appuyer une planification financière efficace, pour explorer les possibilités d'emploi et pour développer des compétences de recherche d'emploi et de conservation d'emploi ainsi que pour participer à l'exploration de carrière et à des occasions d'apprentissage par l'expérience.



L'organisation du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie – les *quoi, où et comment* – a été décrite au chapitre 3. Le présent chapitre traite du *où*.

Les élèves acquièrent les connaissances et les compétences en matière de cette planification grâce à des activités et des programmes en lien avec le curriculum (aussi bien en classe qu'en dehors de celle-ci), en participant à des activités à l'échelle de l'école et dans la communauté. Dans ces situations, les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année ont besoin de directives et d'appui dans leur mise en pratique du processus de questionnement en quatre étapes pour acquérir une connaissance d'eux-mêmes et de leurs possibilités, ainsi qu'une compréhension de la façon dont ils peuvent façonner leur avenir avec succès. Le personnel enseignant, y compris les conseillères ou conseillers en orientation, les pairs et les mentors fournissent ces directives et ce soutien. Les parents et les partenaires communautaires jouent aussi un rôle essentiel pour appuyer les élèves dans ce processus.

Au palier élémentaire, les enseignantes et enseignants soutiennent les élèves dans leurs recherches et l'établissement de leurs objectifs à mesure qu'ils acquièrent des connaissances et des compétences avec les matières du curriculum de l'Ontario, en classe et hors de la classe, et qu'ils participent à des activités scolaires et parascolaires à l'échelle de l'école. Au palier secondaire, les élèves sont appuyés par les titulaires de classe pour acquérir les connaissances et les compétences en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie dans le cadre de chaque cours qu'ils suivent dans les disciplines du curriculum de l'Ontario. Ces élèves reçoivent aussi un appui pour leur plan d'itinéraire d'études de la part des conseillères et conseillers en orientation et, au besoin, des membres de l'équipe de la réussite des élèves qui est composée d'une enseignante ou d'un enseignant responsable de la réussite des élèves, de la directrice ou du directeur d'école, d'une conseillère ou d'un conseiller en orientation et d'une enseignante ou d'un enseignant de l'enfance en difficulté (voir les sections 3.2.1 et 3.3, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011b).

Les cours mettant l'accent sur la planification d'apprentissage, de carrière et de vie – comme le cours d'Exploration de carrière obligatoire d'un demi-crédit en



10<sup>e</sup> année – sont offerts aux élèves dans le cadre du programme d’orientation et formation au cheminement de carrière. De plus, d’autres programmes sont offerts dans les écoles secondaires qui permettent aux élèves de mettre en pratique leurs champs d’intérêt et leurs compétences hors de la salle de classe, ainsi que d’explorer et d’acquérir de l’expérience pour la première destination postsecondaire qu’ils prévoient. Ces programmes comportent différentes formes d’apprentissage par l’expérience et de programmes comme l’éducation coopérative, les programmes à double reconnaissance de crédit, les programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS), le Programme d’apprentissage pour les jeunes de l’Ontario (PAJO) et les programmes de transition de l’école au monde du travail. Enfin, les activités et les expériences des élèves dans la communauté, y compris leurs activités pour le service communautaire obligatoire, leurs activités de bénévolat et leurs expériences de travail à temps partiel peuvent fournir d’importantes informations aux élèves lorsqu’ils mettent en pratique le processus de questionnement en quatre étapes.

Le programme complet et continu de planification d’apprentissage, de carrière et de vie peut être mis en œuvre de plusieurs façons pour que tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année disposent de possibilités nombreuses et variées pour acquérir des connaissances et des compétences, pour démontrer la gamme de leur apprentissage, pour recueillir les preuves de cet apprentissage dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d’itinéraire d’études, et pour partager leur apprentissage avec leurs enseignantes et enseignants et avec leurs parents à mesure qu’ils planifient les prochaines étapes de leur apprentissage, de leur travail et de leur vie.

## **5.1 Planification d’apprentissage, de carrière et de vie grâce à des activités et des programmes en lien avec le curriculum**

Le curriculum de l’Ontario propose aux élèves un large éventail de possibilités en classe et hors de celle-ci pour mettre en pratique la planification d’apprentissage, de carrière et de vie.

### **5.1.1 Possibilités d’apprentissage grâce au curriculum de l’Ontario de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année**

Les programmes de la petite enfance dans les écoles de l’Ontario encouragent les enfants à découvrir qui ils sont et à réaliser leur plein potentiel, ce qui établit une base pour l’acquisition des connaissances et des habiletés en lien avec les quatre domaines d’apprentissage en matière de planification d’apprentissage, de carrière et de vie. Les enfants commencent leur développement personnel et social en apprenant non seulement à se connaître eux-mêmes, mais également à se connaître dans leur relation avec les autres et avec le monde. Les classes de maternelle et du jardin d’enfants créent un climat où les enfants s’affirment de façon individuelle et en tant que membres d’une communauté diversifiée d’apprenantes et apprenants. Les programmes leur offrent des occasions de découvrir leurs points forts et leurs



capacités, de se renseigner sur des éléments qui piquent leur curiosité et de créer des liens avec les autres. Pour les enfants des écoles de langue française, ce cheminement leur permet aussi de commencer à se définir à titre de membre de la communauté francophone.

Les programmes-cadres du curriculum de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année appuient l'acquisition des connaissances et des compétences en lien avec les quatre domaines en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de différentes façons, selon la matière ou la discipline. Dans certains cas, les connaissances et les compétences pertinentes sont mentionnées dans les attentes.

À l'élémentaire, l'approfondissement des contenus d'apprentissage et des exemples permet de faire le lien entre la matière et les carrières qui y sont liées. De plus, dans de nombreuses disciplines du secondaire, des contenus d'apprentissage et des exemples expliquent en détail l'apprentissage en lien direct avec la planification de carrière (p. ex., parmi les contenus d'apprentissage du cours Technologie de la construction de 11<sup>e</sup> année [TCJ3C] du programme-cadre Éducation technologique, « l'élève doit pouvoir : comparer des choix de carrière possibles dans le secteur de la construction [p. ex., *designer d'intérieur, inspectrice ou inspecteur en construction d'habitations, plombière ou plombier*], notamment en ce qui a trait aux tâches à accomplir, aux conditions salariales et aux possibilités d'avancement »; et « répertorier les programmes de formation offerts en construction [p. ex., *études postsecondaires, formation des apprentis, cours du secteur privé, cours parrainés par le gouvernement*], en particulier les options éducatives qui existent en français »).

Les programmes-cadres du curriculum de l'Ontario qui ont été revus dans le cadre du cycle de révision ont une section sur la planification de carrière. Dans les programmes-cadres de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, c'est le chapitre Planification de l'enseignement et de l'apprentissage qui comporte une section sur la planification de carrière. Et dans les programmes-cadres de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, c'est le chapitre Considérations concernant la planification du programme qui comporte une section sur la planification de carrière. Quant aux programmes-cadres parus depuis 2013, ils offrent un chapitre correspondant à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie qui s'harmonise avec *Tracer son itinéraire vers la réussite*.

### ***Fournir des possibilités d'apprentissage de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année***

Les enseignantes et enseignants de toute matière et discipline offrent aux élèves des possibilités d'apprentissage qui permettent aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances et leurs compétences dans des situations réelles et en lien avec le travail, afin d'explorer des options d'apprentissage, de carrière et de vie, et de devenir eux-mêmes des planificateurs. Ces enseignantes et enseignants peuvent aider les élèves à définir des moyens par lesquels les connaissances et les compétences de ces derniers dans un domaine particulier du curriculum améliorent leur aptitude pour un grand nombre de professions. Ils peuvent aussi par le questionnement aider les élèves à prendre des décisions réfléchies et éclairées en



matière d'apprentissage, de carrière et de vie. En maternelle et au jardin d'enfants, les enfants peuvent s'interroger et poser des questions sur ce que les personnes font dans la communauté. De la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, les élèves sont de plus en plus conscients des personnes de leur communauté et de ce qu'elles accomplissent au travail, à la maison et à titre de bénévoles. Les enseignantes et enseignants devraient aussi reconnaître et promouvoir cet intérêt croissant en encourageant les élèves à observer et à poser des questions – par exemple : *En quoi consiste ce travail? Qui accomplit ce travail? Quelles compétences faut-il pour accomplir cette tâche ou faire ce travail?* Les enseignantes et enseignants aident les élèves en établissant un lien entre ces connaissances et l'apprentissage des élèves à l'école, leurs propres points forts et leurs champs d'intérêt, ainsi qu'un lien avec leurs objectifs de participation en classe, à l'école, à la maison, dans la communauté locale et dans la communauté francophone élargie.

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, les élèves réfléchissent aux possibilités qui s'offrent à eux au secondaire et au-delà (formation en apprentissage, collège, intégration communautaire, université, marché du travail). Les enseignantes et enseignants aident les élèves à voir les liens qui existent entre ce qu'ils apprennent à l'école et leur pertinence et leur application hors de la classe. Ces liens aident les élèves à prendre conscience de la façon dont l'apprentissage et les possibilités professionnelles se rapportent à leurs points forts et à leurs champs d'intérêt. Les enseignantes et enseignants devraient aussi fournir aux élèves des informations (p. ex., à propos des cours et des itinéraires secondaires et postsecondaires) et des expériences (p. ex., conférenciers, visites en milieu de travail selon leur apprentissage) en lien avec le curriculum, qui aident les élèves à préparer et à documenter leur apprentissage dans leur plan d'itinéraire d'études.

### ***Fournir des possibilités d'apprentissage de la 9<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année***

De la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les attentes du curriculum de nombreuses matières et disciplines sont axées directement sur la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. De plus, le curriculum du secondaire offre des possibilités aux élèves de se concentrer sur la connaissance de soi, sur la prise de décision et sur l'établissement d'objectifs. Dans plusieurs matières et disciplines (p. ex., Éducation physique et santé, Éducation artistique, Français), les élèves acquièrent des habiletés personnelles, sociales et métacognitives. Ils ont aussi la possibilité d'établir des liens entre différentes matières et disciplines ainsi qu'entre leur apprentissage et leur vie en dehors de l'école. Un tel apprentissage aide à rendre l'expérience scolaire plus pertinente aux yeux des élèves, accroît leur mobilisation et fait la promotion de niveaux de réussite plus élevés, tout en préparant les élèves à réussir leur transition vers leur première destination postsecondaire.



### 5.1.2 Cours d'orientation et formation au cheminement de carrière

Tous les cours du programme-cadre Orientation et formation au cheminement de carrière<sup>9</sup> aident les élèves à acquérir les connaissances et les compétences en lien avec la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les sujets couverts dans les attentes du curriculum et les cours qui les abordent sont les suivants :

- habiletés d'apprentissage (GLS1O/GLE1O, GLS4O/GLE4O);
- compétences essentielles pour travailler et apprendre (GLD2O, GLN4O);
- connaissances personnelles et habiletés de gestion (GLS1O/GLE1O, GWL3O, GPP3O);
- connaissances et compétences interpersonnelles (GLS1O/GLE1O, GWL3O, GPP3O);
- exploration des possibilités (tous les cours);
- gestion personnelle (GLC2O, GLD2O, GLN4O, GLS4O/GLE4O);
- préparation aux transitions et changements (GLC2O, GLD2O, GWL3O, GLN4O, GLS4O/GLE4O).

Le cours obligatoire Exploration de carrière d'un demi-crédit de 10<sup>e</sup> année constitue un cours central pour tous les élèves. Dans ce cours, les élèves réfléchissent à leur plan d'itinéraire d'études et l'améliorent davantage en consolidant ce qu'ils ont appris dans les quatre domaines d'apprentissage – Se connaître, Explorer les possibilités, Prendre des décisions et établir des objectifs, et Atteindre les objectifs et effectuer les transitions.

Les élèves peuvent choisir de compter un cours du programme-cadre Orientation et formation au cheminement de carrière à titre de crédit supplémentaire obligatoire du Groupe 1 pour l'obtention de leur DESO.

### 5.1.3 Activités d'exploration d'apprentissage, de carrière et de vie<sup>10</sup>

Les activités d'exploration d'apprentissage, de carrière et de vie donnent l'occasion aux élèves d'établir un lien entre ce qu'ils apprennent à l'école, dans la communauté francophone et dans le monde.

De telles activités devraient être planifiées pour répondre le mieux possible aux champs d'intérêt, aux points forts, aux besoins et aux aspirations des élèves en matière d'apprentissage. Les activités d'apprentissage peuvent être planifiées pour la classe (p. ex., conférenciers, simulations) ou pour toute l'école (p. ex., salons de

---

9. Cours et codes : Stratégies d'apprentissage pour réussir à l'école secondaire (GLS1O, GLE1O, GLE2O); Exploration de carrière (obligatoire) (GLC2O); Découvrir le milieu de travail (GLD2O); Leadership et entraide (GPP3O); Planifier son avenir (GWL3O); Saisir le milieu de travail (GLN4O); Stratégies d'apprentissage pour réussir après l'école secondaire (GLS4O, GLE3O, GLE4O).

10. Les activités d'exploration d'apprentissage, de carrière et de vie et l'apprentissage par l'expérience sont offerts en lien avec le curriculum de l'Ontario et peuvent aussi être organisés et offerts à l'échelle de l'école dans le cadre du programme d'orientation et formation au cheminement de carrière d'une école et dans la communauté francophone.



l'emploi, salons des possibilités postsecondaires) et peuvent aussi avoir lieu dans la communauté, surtout dans la communauté francophone (p. ex., visites en milieu de travail, rencontres avec des mentors professionnels dans leur milieu de travail).

Les partenaires communautaires jouent un rôle essentiel pour appuyer les écoles dans la planification et la prestation de programmes efficaces de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les écoles en profiteront en tirant parti des liens existants dans leur communauté, tout particulièrement dans la communauté francophone, et en créant de nouveaux partenariats en conformité avec les politiques ministérielles et celles des conseils scolaires sur la constitution de partenariats.

#### 5.1.4 Apprentissage par l'expérience<sup>11</sup>

Les programmes d'apprentissage par l'expérience offrent aux élèves de riches possibilités de voir comment leur apprentissage en classe s'applique en milieu de travail. De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, les enseignantes et enseignants aident les élèves à établir des liens entre leur apprentissage à l'école et les possibilités hors de l'école grâce à des excursions (sorties éducatives), des simulations et des tâches authentiques. En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, les élèves peuvent approfondir leur compréhension d'un champ d'intérêt particulier en participant à un programme d'observation au poste de travail ou de jumelage qui leur permet de passer d'une demi-journée à plusieurs jours à observer un employé ou un élève d'un programme d'éducation coopérative dans un emploi particulier. Au secondaire, les élèves peuvent participer à ces programmes et obtenir une expérience pratique dans un champ d'intérêt particulier grâce à une expérience professionnelle qui peut faire partie de tout cours au programme et qui offre aux élèves une possibilité d'apprentissage pendant une période limitée (habituellement d'une à quatre semaines). Les élèves peuvent aussi participer à un programme d'éducation coopérative (voir la section 5.1.5).

L'apprentissage par l'expérience est très utile pour acquérir une connaissance de soi et une connaissance des possibilités – deux domaines du cadre de planification d'apprentissage, de carrière et de vie – qui constituent des étapes critiques avant l'établissement d'objectifs et la préparation de plans. Les enseignantes et enseignants aident les élèves à réfléchir à leurs apprentissages par l'expérience et à leurs activités – surtout les apprentissages et les activités qui sont disponibles en français –, et à les consigner dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études. Pour plus d'informations et pour connaître les exigences des programmes d'apprentissage par l'expérience, consulter le chapitre 8 des *Écoles de l'Ontario et Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. La section 5.1.6. de *Tracer son itinéraire vers la réussite* décrit d'autres programmes axés sur les carrières, qui incluent une composante d'apprentissage par l'expérience.

---

11. Voir note précédente.



### 5.1.5 Programmes d'éducation coopérative

Les programmes d'éducation coopérative offrent aux élèves la possibilité d'obtenir un ou plusieurs crédits du secondaire tout en effectuant, dans la communauté, un stage en lien avec les attentes d'un cours du secondaire du curriculum de l'Ontario, qui, lui, doit être terminé avant ou en même temps que le stage.

L'éducation coopérative complète, dans une école, le programme scolaire d'un élève et constitue un élément utile d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour tous les élèves, peu importe leur première destination postsecondaire.

Les programmes d'éducation coopérative offrent aux élèves des expériences en milieu de travail qui constituent une mine d'informations pour la réflexion de l'élève sur les quatre questions concernant la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les élèves développent et constatent leurs points forts, leurs champs d'intérêt et leurs compétences en rapport avec les attentes du milieu de travail; ils approfondissent leur compréhension des possibilités d'apprentissage, de carrière et de vie qui s'offrent à eux; ils découvrent les compétences et l'apprentissage ou la formation particulière qu'il leur faut pour explorer ces possibilités; ils établissent des objectifs, font des plans pour les atteindre et se préparent à la transition du secondaire vers leur première destination postsecondaire. Les superviseurs en milieu de travail et l'enseignante ou enseignant en éducation coopérative sont des mentors qui offrent une orientation et un soutien pour aider les élèves dans leurs réflexions sur les quatre questions. Le personnel enseignant aide les élèves à réfléchir à leurs expériences en milieu de travail et à documenter leur apprentissage dans leur plan d'itinéraire d'études.

Tous les programmes d'éducation coopérative doivent être préparés et mis en œuvre conformément à la politique ministérielle présentée dans *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*.

### 5.1.6 Programmes axés sur un itinéraire

De nombreux conseils scolaires et de nombreuses écoles secondaires offrent des programmes axés sur la préparation des élèves pour leurs projets postsecondaires et abordent les champs d'intérêt, les points forts, les besoins ou les aspirations des élèves. De tels programmes aident les élèves à effectuer une transition réussie en français vers la première destination postsecondaire de leur choix (formation en apprentissage, collège, université, milieu de travail). Les enseignantes et enseignants qui participent à ces programmes devraient soutenir activement les élèves dans leurs réflexions sur leurs expériences et dans la préparation de leur plan d'itinéraire d'études. De tels programmes approuvés par le Ministère incluent les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage



pour les jeunes de l'Ontario, les programmes de la Majeure Haute Spécialisation et les programmes de transition de l'école au monde du travail :

1. Les programmes à double reconnaissance de crédit permettent aux élèves qui poursuivent leurs études secondaires de suivre en même temps une formation en apprentissage ou des cours collégiaux qui comptent pour l'obtention à la fois du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et d'une attestation postsecondaire comme un certificat, un diplôme, un grade ou un certificat d'apprentissage. Consulter ces programmes au <http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/dualCredit.html>.
2. Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario est un programme spécialisé qui permet aux élèves de 16 ans ou plus de satisfaire aux conditions d'obtention de leur diplôme tout en participant à un programme d'éducation coopérative dans le cadre d'un stage pour un métier spécialisé. Consulter ce programme au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf> et au <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/programs/oyap.html>.
3. Les programmes de la Majeure Haute Spécialisation sont des programmes spécialisés qui permettent aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences techniques dans des secteurs économiques donnés tout en respectant les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Consulter ces programmes au <http://www.ontario.ca/MHS> et au <http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/SHSMBinderFr.pdf>.
4. Les programmes de transition de l'école au monde du travail permettent aux élèves de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme ou du certificat d'études secondaires de l'Ontario, d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes de travail (voir *Passeport-compétences de l'Ontario* au <http://www.ontario.ca/passeportcompetences>), ainsi que des compétences propres à des secteurs d'emploi particuliers et d'acquérir de l'expérience en milieu de travail (voir la section 9.1, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2011b).

## 5.2 Activités de planification d'apprentissage, de carrière et de vie à l'échelle de l'école

Un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie devrait offrir de nombreuses possibilités à l'échelle de l'école afin que les élèves puissent explorer des sujets hors du cadre d'enseignement en classe. Les activités à l'échelle de l'école peuvent aider les élèves à approfondir leurs connaissances des possibilités pour un apprentissage continu, pour un engagement communautaire et pour un futur emploi. De telles activités peuvent inclure des ateliers, des séminaires, des présentations et des excursions (sorties éducatives). De plus, dans les écoles secondaires, les conseillères et conseillers en orientation coordonnent souvent à l'échelle de l'école les activités décrites aux sections 5.1.3 et 5.1.4 dans le cadre du programme d'orientation et formation au cheminement de carrière.



De nombreux élèves partagent les mêmes champs d'intérêt, préoccupations et questions, et profitent de l'interaction avec leurs pairs en petits groupes. L'appui d'un petit groupe peut améliorer l'apprentissage d'un élève et mettre en contact les élèves avec d'autres élèves ayant des besoins et des objectifs semblables, ce qui constitue une utilisation efficace du personnel. Parfois cependant, la nature des besoins d'un élève demande davantage un counseling et un soutien individuel.

### 5.2.1 Activités parascolaires et possibilités de leadership

Les écoles élémentaires et secondaires offrent un large éventail d'activités parascolaires et de possibilités de leadership qui permettent aux élèves d'élaborer, de préciser et de mettre en pratique des connaissances et des compétences dans les domaines des champs d'intérêt et des points forts des élèves, tout en contribuant à leur école et à la communauté élargie. De telles activités donnent la chance aux élèves d'en apprendre plus sur eux-mêmes, sur la communauté francophone et sur le monde qui les entoure. Les élèves devraient être encouragés à réfléchir à ces expériences et à consigner leurs points de vue dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études. On encourage les écoles à sensibiliser les élèves et les parents aux avantages de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie dont peuvent bénéficier les élèves qui participent à un programme parascolaire et qui prennent un rôle de leader à l'école et dans la communauté élargie.

## 5.3 Planification d'apprentissage, de carrière et de vie au moyen d'activités dans la communauté

Les activités des élèves dans la communauté sont riches en possibilités de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les élèves de tout âge participent à des activités hors de l'école qui contribuent à leur cheminement en tant qu'apprenantes et apprenants. On devrait encourager les élèves et leurs parents à réfléchir à l'importance de ces activités sur le développement de connaissances et de compétences, et sur la planification d'apprentissage, de carrière et de vie des élèves, et on devrait encourager les élèves à consigner cet apprentissage dans leur portfolio de cheminement ou leur plan d'itinéraire d'études.

### 5.3.1 Participation dans la communauté

L'exigence d'effectuer quarante heures de service communautaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires a pour but d'aider les élèves à prendre conscience des responsabilités civiles et à les comprendre, tout comme le rôle qu'ils peuvent jouer pour soutenir et renforcer leur communauté, et particulièrement la communauté francophone. Les activités de bénévolat réalisées pour répondre à cette exigence peuvent aussi être des possibilités d'apprentissage efficaces en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. On devrait encourager les élèves à réfléchir aux expériences qu'ils ont acquises lors de leur service



communautaire afin d'améliorer les connaissances qu'ils ont de leurs compétences, de leurs points forts et de leurs champs d'intérêt, et afin d'en profiter pour obtenir des informations pour leur plan d'itinéraire d'études dans plusieurs champs professionnels et métiers qui les intéressent, ainsi qu'en matière d'éducation et de formation.

### 5.3.2 Bénévolat

Le bénévolat à l'école et dans la communauté élargie peut être une activité d'apprentissage efficace en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Les élèves de tout âge devraient être encouragés à participer à des activités de bénévolat et à réfléchir à leurs expériences afin d'acquérir plus de connaissances sur leurs compétences, leurs points forts et leurs champs d'intérêt. Les activités de bénévolat permettent d'obtenir des informations sur des champs professionnels, des métiers et des possibilités d'éducation et de formation. De plus, lorsque vécues au sein de la communauté francophone, ces activités permettent aux élèves de voir les possibilités qui peuvent s'offrir à eux plus tard dans cette communauté.

### 5.3.3 Emplois à temps partiel

La plupart des élèves vivent leur première expérience de travail lorsqu'ils sont au palier élémentaire ou secondaire. Ces premières expériences sont d'excellentes occasions pour eux de prendre conscience de leurs compétences, de leurs points forts et de leurs champs d'intérêt pour un type de travail qu'ils aiment faire, ainsi que de se sensibiliser au monde du travail, aux possibilités d'éducation et de formation, et aux possibilités d'engagement communautaire, en particulier celles offertes en français.



Chaque école élémentaire et secondaire, sous le leadership de l'équipe de direction et avec l'aide du personnel scolaire clé et des élèves élabore, documente, met en œuvre et évalue le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie en fonction de la politique décrite dans le présent document. Il est primordial d'engager les parents et les partenaires communautaires dans ce processus de collaboration. La conception et l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme devraient mobiliser tout le personnel de l'école, les élèves, les parents et la communauté.

Le cadre conceptuel du programme (voir les sections 3.2 et 3.3) présente l'organisation pour l'apprentissage de l'élève dans la planification d'apprentissage, de carrière et de vie en fonction d'une approche fondée sur le questionnement. Comme déjà mentionné, les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année consignent leur apprentissage dans le portfolio de cheminement et ceux de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans leur plan d'itinéraire d'études.

L'évaluation du programme, dont il est question à la section 6.5, englobe le suivi de la mise en œuvre des éléments du programme ainsi que l'évaluation de son efficacité à aider tous les élèves à acquérir les connaissances et les compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

### **6.1 Processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation**

Un programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, conçu dans un but précis et bien documenté en fonction des quatre domaines d'apprentissage et des questions connexes garantit que les élèves disposent des possibilités nécessaires pour acquérir les connaissances et les compétences au moyen d'expériences en classe, à l'école et dans la communauté.



Dans les écoles secondaires, les conseillères et conseillers en orientation peuvent jouer un rôle clé dans la coordination du processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme, cependant c'est à tout le personnel scolaire que revient la mise en œuvre de ce programme.

## Développement, mise en œuvre et évaluation : Étapes et considérations

### Appuyer la planification préliminaire

- Mettre sur pied un comité consultatif sur la planification d'apprentissage, de carrière et de vie (voir la section 6.2) qui sera responsable du processus tel que décrit ici.
- Élaborer des stratégies pour encourager un important engagement des parents et des élèves dans l'élaboration du programme.
- Examiner la proportion et la répartition des champs d'intérêt, des points forts, des besoins et des aspirations qui prédominent en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie chez les élèves de l'école.
- S'assurer que toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'école connaissent la politique qui sous-tend ce programme tel que décrit ici.
- Offrir un apprentissage professionnel axé sur le cadre conceptuel fondé sur le processus de questionnement et sur les stratégies qui visent à intégrer la planification d'apprentissage, de carrière et de vie aux programmes scolaires et parascolaires, aux activités à l'échelle de l'école et aux activités des élèves dans la communauté.

### Élaborer le programme

- Évaluer la mesure dans laquelle le programme concernant le cheminement de carrière qui existe à l'école traite de façon efficace des champs d'intérêt, des besoins, des aptitudes et des aspirations des élèves (voir la section 6.5) et définir les éléments à améliorer.
- Établir des priorités en matière d'élaboration du programme selon l'évaluation du programme actuel et inclure ces priorités dans le plan d'amélioration de l'école.
- Réviser les programmes scolaires et parascolaires de l'école afin de repérer si les possibilités d'apprentissage en lien avec la planification d'apprentissage, de carrière et de vie sont effectivement utilisées, et évaluer la mesure dans laquelle le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie est complet et continu (voir la section 2.3.2) et intégré à la vie à l'école.
- Créer ou renforcer les organisations et les processus pour une collaboration interpaliers sur la planification d'apprentissage, de carrière et de vie.
- Élaborer un plan de communication qui favorise le soutien chez tous les intervenants de la mise en œuvre du programme à l'école, à la maison et dans la communauté.
- Élaborer des stratégies pour renforcer et élargir les partenariats dans la communauté.
- S'assurer que le programme et les ressources correspondantes s'accordent aux politiques et aux initiatives ministérielles actuelles, y compris à la stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, à la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, à la stratégie d'éducation des Autochtones et à la stratégie pour la sécurité dans les écoles.

suite...



### Mettre en œuvre le programme

- S'assurer que des activités et des ressources d'enseignement et d'apprentissage adaptées au développement des enfants soient disponibles en français pour aider les élèves à atteindre des objectifs d'apprentissage précis.
- Définir et promouvoir l'intégration du programme dans tous les aspects de l'apprentissage et de la vie à l'école, adopter une approche inclusive et un enseignement différencié, et voir chaque élève de manière holistique (c'est-à-dire tenir compte de l'étape de développement de l'élève, des circonstances de la vie, des champs d'intérêt, des points forts, des besoins et des aspirations de l'élève).
- Mettre en œuvre des processus pour permettre aux élèves de faire un suivi, de documenter et de partager leurs connaissances et leurs compétences en planification d'apprentissage, de carrière et de vie avec leurs enseignants, leurs parents et leurs pairs – dans une évaluation prévue avec une enseignante ou un enseignant et les parents au moins deux fois par an – à l'aide du portfolio de cheminement et du plan d'itinéraire d'études (voir les sections 3.4.1 et 3.4.2).
- Expliquer et documenter clairement les objectifs du programme et les stratégies de mise en œuvre – dans la classe, à l'échelle de l'école et dans la communauté – qui tirent profit des ressources, de l'expertise et des possibilités offertes à l'école et dans la communauté élargie.

### Évaluer le programme

- Élaborer des stratégies et des procédures pour évaluer l'efficacité du programme et vérifier qu'il correspond aux indicateurs du programme d'itinéraires contenus dans les ressources de planification d'amélioration des conseils et des écoles (p. ex., cadre d'efficacité des écoles), et tirer profit des données quantitatives (p. ex., nombre d'élèves en 9<sup>e</sup> année qui ont terminé les éléments requis de leur plan d'itinéraire d'études, tel qu'établi par le conseil) et qualitatives (p. ex., commentaires des élèves pendant les évaluations effectuées deux fois par année et dans les sondages de fin d'étape) (voir la section 6.5).

## 6.2 Comité consultatif

Chaque école élémentaire et secondaire met sur pied un comité consultatif pour le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie afin de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme de l'école.

Le comité doit comprendre des représentants de toute la communauté scolaire, y compris des administrateurs, des enseignantes et enseignants, des élèves, des parents et des membres de la communauté élargie. Dans les écoles secondaires, le comité doit aussi inclure des conseillères et conseillers en orientation. Le cas échéant, le mandat du comité peut être intégré aux travaux d'un comité déjà existant, comme celui de l'équipe responsable de la réussite des élèves dans les écoles secondaires.



L'une des principales responsabilités du comité consiste à communiquer avec tous les intervenants et à mobiliser leur soutien pour ce programme ainsi que leur participation.

Le comité doit veiller à ce que le programme de l'école soit complet et continu. Il doit indiquer où et quand les élèves de chaque année d'études peuvent – en classe, à l'école et dans la communauté – explorer leur apprentissage dans les quatre domaines d'apprentissage, y réfléchir et consigner leurs expériences et leurs points de vue dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études. Par exemple, dans une école élémentaire, le comité peut définir des possibilités pour permettre aux élèves d'explorer la question *Qui suis-je?* au moyen du programme-cadre Éducation physique et santé, et la question *Quelles sont mes possibilités?* au moyen des programmes-cadres Sciences et technologie et Éducation artistique, ainsi qu'au moyen du cadre d'activités parascolaires et du bénévolat à l'école. Dans une école secondaire, le comité pourrait définir des possibilités d'explorer ces quatre questions au moyen de cours obligatoires comme Français en 9<sup>e</sup> année et Exploration de carrière en 10<sup>e</sup> année, au moyen de programmes plus spécialisés comme l'éducation coopérative et la Majeure Haute Spécialisation en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, au moyen des heures de service communautaire qui sont une des conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, ainsi qu'au moyen des différentes possibilités de leadership à l'école ou dans la communauté.

Le comité consultatif doit aussi veiller à :

- planifier et communiquer à la classe et au personnel enseignant de l'école qui est responsable de la coordination et de la conduite des évaluations de l'apprentissage de l'élève à partir du portfolio de cheminement ou du plan d'itinéraire d'études;
- s'assurer qu'il y a en place dans chaque école des processus pour aider les élèves qui passent de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année à résumer et à transférer les apprentissages clés de leur portfolio de cheminement à leur plan d'itinéraire d'études;
- coordonner la mise en œuvre et l'évaluation du sondage de fin d'étape requis à la fin de la 8<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année (voir la section 6.5).

Le comité consultatif doit veiller à établir des liens interpaliers et des liens au sein de regroupements d'écoles, le cas échéant, pour aider les élèves qui font une transition d'une école à une autre ou qui passent d'une année d'études à une autre.

### 6.3 Engagement des parents

Le document *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario, 2010* décrit le rôle essentiel joué par les parents dans le rendement et la réussite des élèves, et le besoin qu'ont les écoles et les conseils scolaires d'élaborer des plans pour faire participer les parents à l'apprentissage de leurs enfants et à la vie scolaire.



Les parents jouent un rôle vital en éducation. Quand les parents participent et sont engagés, tout le monde en profite – les élèves, les parents et les familles, le personnel enseignant, les écoles et les communautés – et nos écoles en tirent les bienfaits, en étant des endroits où il est agréable d’enseigner, d’apprendre et de grandir. (p. 5)

Les recherches démontrent que la majorité des élèves perçoivent leurs parents comme leur principale source de soutien dans la planification de leur carrière (King et coll., 2009). À la lumière de ce constat, il est particulièrement important d’offrir aux parents des possibilités de participer à un dialogue continu avec l’école et leurs enfants en planification d’apprentissage, de carrière et de vie. Il faut encourager les écoles et les conseils scolaires à élaborer des programmes qui aident les parents à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour soutenir de façon efficace leurs enfants afin que ces derniers deviennent des planificateurs de carrière et de vie, à la fois compétents et confiants. En plus d’encourager les parents à participer aux activités à l’école, ces programmes devraient être axés sur les façons de soutenir les parents à la maison.

Le portfolio de cheminement (de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année) et le plan d’itinéraire d’études (de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) – composantes clés du programme de planification d’apprentissage, de carrière et de vie de l’école – permettent d’organiser des rencontres parents-élève-enseignants et de fournir des éléments d’information à l’appui d’une planification continue à la maison et à l’école.

## 6.4 Engagement des élèves

Les écoles et les conseils scolaires peuvent déployer différentes stratégies et pratiques pour permettre aux élèves de fournir un authentique point de vue dans l’élaboration, dans la mise en œuvre et dans l’évaluation du programme complet et continu de planification d’apprentissage, de carrière et de vie de l’école. Tout comme l’engagement des parents, « La voix des élèves » constitue un élément essentiel de la Stratégie ontarienne d’équité et d’éducation inclusive (voir la section 1.4.2, ministère de l’Éducation de l’Ontario, 2011b). La représentation des élèves au comité consultatif est importante, mais il existe d’autres façons d’intégrer le point de vue des élèves.

Les informations concernant l’évaluation et la conception d’un programme peuvent être recueillies au cours des rencontres avec les enseignantes et enseignants, les parents et les élèves pour discuter du portfolio de cheminement et du plan d’itinéraire d’études. Durant ces discussions, les élèves peuvent donner leurs commentaires sur l’efficacité des éléments du programme. Il s’agit d’une façon d’accéder au point de vue de *tous* les élèves, qui doit être intégrée officiellement au processus d’évaluation de l’efficacité du programme.

Dans la mise en œuvre du programme, il est prévu que les écoles doivent effectuer des sondages au moins à la fin de la 8<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année. Ces sondages de fin d’étape devraient cependant être menés à la fin de *chaque année d’études*, un



processus qui est facilité par la disponibilité en ligne du plan d'itinéraire d'études de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Ces sondages fournissent une autre occasion d'obtenir un authentique point de vue de la part des élèves qui pourrait permettre de modifier l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie d'une école.

## 6.5 Évaluation de l'efficacité du programme pour assurer la réussite des élèves

L'évaluation du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie d'une école comprend 1) le suivi de la mise en œuvre du programme et 2) l'évaluation de la mesure dans laquelle le programme réussit à aider les élèves à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour une planification d'apprentissage, de carrière et de vie efficace.

On encourage les écoles à harmoniser leurs stratégies pour évaluer l'efficacité du programme avec les processus de planification de l'amélioration des conseils scolaires et des écoles en lien avec la composante 5 Programmes et itinéraires d'études (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2013b). Les indicateurs fournis dans le cadre de cette composante peuvent aider les écoles à définir des secteurs forts et d'autres nécessitant une amélioration de la planification d'apprentissage, de carrière et de vie. Ces indicateurs sont les suivants :

- Les programmes complets et continus de planification d'apprentissage, de carrière et de vie répondent aux champs d'intérêt, aux points forts, aux besoins et aux aspirations de tous les élèves.
- Les possibilités d'expériences d'apprentissage authentiques et d'apprentissage par l'expérience existent dans toutes les classes et tous les programmes.
- Les élèves, les parents et les enseignantes et enseignants comprennent tout l'éventail d'itinéraires, de programmes, d'options et de mesures de soutien qui sont disponibles.
- Les élèves se fondent sur les expériences à l'école et hors de celle-ci pour explorer davantage leurs champs d'intérêt, leurs points forts et leurs aspirations en matière de carrière et de vie, et à y réfléchir.

De même, la liste des caractéristiques des programmes complets et continus mentionnée à la section 2.3.2 de *Tracer son itinéraire vers la réussite* et le processus d'élaboration et de mise en œuvre décrit à la section 6.1 peuvent servir à élaborer des indicateurs qui permettent de suivre la mise en œuvre et d'en évaluer l'efficacité.

Les stratégies pour suivre la mise en œuvre du programme comprennent :

- faire un suivi des possibilités en classe, à l'école et dans la communauté, qui permettent aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie;
- faire un suivi des possibilités pour les élèves de réfléchir à leur apprentissage et de le consigner dans leur portfolio de cheminement ou dans leur plan d'itinéraire d'études;



- réaliser des sondages auprès des parents, des enseignants et des élèves pour vérifier leurs connaissances du programme et leur niveau de participation au programme.

Les stratégies témoignant de l'efficacité du programme comprennent :

- recueillir des preuves de l'apprentissage des élèves (p. ex., établissement d'objectifs en fonction de la connaissance de soi et des possibilités offertes; planification des prochaines étapes en fonction des recherches telles que documentées dans le portfolio ou dans le plan d'itinéraire d'études des élèves, particulièrement aux transitions clés, par exemple la fin de la 3<sup>e</sup>, de la 6<sup>e</sup>, de la 8<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> année);
- évaluer la connaissance qu'ont les élèves de leurs propres points forts et besoins lorsqu'ils réfléchissent à leur apprentissage au cours des rencontres parents-élève-enseignants;
- faire un suivi de la participation à des activités facultatives de planification d'apprentissage, de carrière et de vie (p. ex., excursions en milieu de travail, présentations d'établissements d'enseignement postsecondaire, salons présentant des possibilités);
- rassembler des preuves à partir des sondages de fin de projet auxquels les élèves et qui terminent l'école élémentaire ou secondaire ont répondu.

### Principales exigences du programme

- Chaque école élémentaire et secondaire, sous le leadership de l'équipe de direction et avec l'aide du personnel scolaire clé et des élèves élabore, documente, met en œuvre et évalue un programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie en fonction de la politique décrite dans *Tracer son itinéraire vers la réussite*.
- Chaque école élémentaire et secondaire crée un comité consultatif pour le programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie afin de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme de l'école.
- Le comité consultatif doit comprendre des représentants de tous les membres de la communauté scolaire, y compris des administrateurs, des enseignantes et enseignants, des élèves, des parents, ainsi que des membres de la communauté élargie. Dans les écoles secondaires, le comité doit aussi inclure les conseillères et conseillers en orientation. Le cas échéant, le mandat du comité peut être intégré aux travaux d'un comité déjà existant.
- Le comité consultatif doit veiller à établir des liens interpaliers et au sein de regroupements d'écoles, le cas échéant, afin de soutenir les élèves qui font une transition d'une école à une autre ou qui passent d'une année scolaire à une autre.
- Les écoles sont tenues d'effectuer les sondages de fin d'étape au moins à la fin de la 8<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme.



# Bibliographie

---

Dietsche, P. 2010. *The career guidance needs of Ontario Grade 10 students: Student, teacher and counsellor perceptions*. Toronto: Ontario Institute for Studies in Education, University of Toronto (OISE/UT).

Gouvernement de l'Ontario. 2012. *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes*. Toronto. Disponible à partir du site du ministère de l'Éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/brochure/stepStones.html>.

King, A.J.C. et coll. 2009. « Who doesn't go to postsecondary education? » Final report of findings for the Colleges Ontario Collaborative Research Project. Kingston, ON: Social Program Evaluation Group, Faculty of Education, Queen's University.

Krumboltz, J.D. et Worthington, R.L. 1999. The school-to-work transition from a learning theory perspective. *The Career Development Quarterly*, 47, 312-325.

Lent, R.W., Hackett, G. et Brown, S.D. 1999. « A social cognitive view of school-to-work transition ». *The Career Development Quarterly*, 47, 297-311.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2013a (1<sup>er</sup> février 2013). Note Politique/ Programmes n° 156, « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation ». Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/ppm156f.pdf>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2013b. *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française (M-12) : Pour appuyer l'amélioration des écoles et la réussite des élèves*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/framework.html>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2013c. *Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/dual.html>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2011a. *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année; version provisoire*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/LearningforAll2011Fr.pdf>.



Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2011b. *Les écoles de l'Ontario : De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Politiques et programmes, 2011* (aussi appelé EO). Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/index.html>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2010a. *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1<sup>re</sup> – 12<sup>e</sup> année, 2010*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/success.html>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2010b. *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/policy.html>.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2000. *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario*. Toronto. Disponible au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf>.

Tilleczek, K. 2010a. *Approaching youth studies: Being, becoming and belonging*. Toronto: Oxford University Press.

Tilleczek, K. et coll. 2010b. Fresh starts and false starts: Young people in transition from elementary to secondary school. A report on the findings of a research study conducted for the Ontario Ministry of Education, Student Success/Learning to 18, Implementation, Training and Evaluation Branch. Ministère de l'Éducation de l'Ontario.









Imprimé sur du papier recyclé

13-114

ISBN 978-1-4606-2924-6 (imprimé)

ISBN 978-1-4606-2925-3 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013